

Schéma de cohérence Territoriale Pays des Hautes Falaises

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE



Approbation : 14 mars 2014
Modification simplifiée n°1 : 11 décembre 2018

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE : renforcer l'attractivité et le développement économique des hautes falaises dans l'estuaire en visant l'excellence environnementale	5
I- organiser l'accueil des nouveaux habitants et des visiteurs.....	6
A. Poursuivre l'accueil et accompagner la croissance démographique du Pays des Hautes Falaises.....	6
B. Diversifier et développer des produits de logements accessibles à tous.....	10
II- Un pays maritime et rural qui inscrit sa stratégie de développement économique dans l'excellence environnementale	11
A. Energies renouvelables, Tourisme, Mer : des leviers de développement de la nouvelle stratégie économique	11
B. Renforcer les deux filières structurantes portuaire et agricole, accompagner le développement.....	13
C. Hiérarchiser les besoins fonciers du Pays pour développer les activités	16
D. Articuler le niveau de formation aux filières émergentes et aux métiers en tension	19
E. Développer l'innovation avec les réseaux régionaux et internationaux pour exploiter les énergies renouvelables	19
DEUXIEME PARTIE : un cadre de vie préservé entre terre et mer :le territoire mise sur son paysage et son environnement.....	21
I- Définir une stratégie paysagère et environnementale valorisant le cadre de vie littoral et rural : falaises et Plateau de Caux.....	22
A. La stratégie paysagère et environnementale vise à maintenir le cadre de vie de qualité attractif.....	22
B. Optimiser la gestion des ressources environnementales, construire la trame verte et bleue et promouvoir une gestion exemplaire des risques	23

C.	Capitaliser le patrimoine environnemental et valoriser les espaces naturels sensibles avec la construction de la trame verte et bleue	24
II-	Valoriser la mer, le littoral et ses sites balnéaires emblématiques : Etretat, Fécamp, Yport.....	26
A.	L'ouverture maritime, un levier d'appropriation du territoire ; la mer une ressource à valoriser, à préserver et à rendre accessible	26
B.	Le rivage : une interface à garantir pour préserver la qualité paysagère et compléter la trame verte et bleue	26
C.	Des sites emblématiques (Etretat, Fécamp, Yport) et des stations balnéaires (Saint-Jouin-Bruneval, Saint-Pierre-en-Port, les Grandes et petites Dalles) à fort potentiel	26
 TROISIEME PARTIE : un territoire solidaire qui se structure et élargit son rayonnement dans l'axe seine		27
I-	Une organisation de l'espace multipolaire et solidaire pour renforcer la qualité de vie	28
A.	Une organisation multipolaire pour renforcer le maillage des pôles de vie	28
B.	Qualité de vie, solidarité, accessibilité : les principes pour guider l'évolution de l'offre en services et en équipements.....	30
II-	Des réseaux de transport et de communication fluides qui facilitent les échanges sur les Hautes Falaises	31
A.	Améliorer l'accessibilité et la desserte du Pays : renforcer le maillage et les centralités.....	32
B.	Proposer une alternative en mobilité douce inscrite dans la trame verte et bleue.....	36
III-	Des outils d'aménagement et de planification pour anticiper les besoins en foncier des Hautes Falaises	37
A.	Se doter d'outils de planification.....	37
B.	Maîtriser l'étalement urbain et réduire la consommation foncière en développant des formes d'habitat durable et des logements diversifiés	37
IV-	Inscrire le Pays des Hautes Falaises dans la dynamique métropolitaine de l'Estuaire et de l'Axe Seine	38
A.	Connecter le réseau du Pays à ceux des territoires voisins et l'axe Seine	38
B.	Les Zones d'Activités stratégiques du Pays des Hautes Falaises dans le Schéma économique structurant de l'Estuaire.....	41
C.	Un modèle d'urbanisme durable qui valorise l'identité des Hautes Falaises à de multiples échelles.....	42

**PREMIERE
PARTIE**

**RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE DES HAUTES FALAISES DANS L'ESTUAIRE EN
VISANT L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE**

Le Pays des Hautes Falaises, terre d'accueil, souhaite poursuivre sa dynamique démographique. Il s'oriente vers une croissance de sa population entre 0,60 et 0,70 % par an. En inscrivant son organisation territoriale dans une démarche exemplaire, il veut concilier un scénario d'accueil volontariste et une ambition d'excellence environnementale qui garantisse le maintien de ses atouts à long terme. Il traduit cette ambition dans la stratégie de développement économique en faveur des énergies renouvelables, du tourisme, de la valorisation de son potentiel maritime et agricole. Il s'appuie sur sa capacité à développer des activités économiques spécialisées notamment dans l'énergie éolienne. Il mise sur l'attractivité de son cadre de vie et le tourisme que génèrent ses paysages et son caractère maritime.

Il accompagne le renforcement des secteurs structurants des activités portuaires, agricoles et du tissu de PME/PMI : aménagements ciblés, développement des Technologies de l'Information et de la Communication, augmentation du niveau de formation et de qualification, soutien à la recherche et au développement. Il préserve et valorise son patrimoine dans une stratégie paysagère et environnementale. Le PADD a pour objectif d'inverser les tendances d'urbanisation diffuse et de mitage qui ont conduit à un étalement urbain consommateur de foncier et problématique en terme d'urbanisme, d'aménagement, de déplacements, de gestion des espaces et des ressources environnementales.

I- ORGANISER L'ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS ET DES VISITEURS

Le choix démographique volontariste basé sur l'attractivité du territoire, la proximité de Paris et des côtes anglaises, sans remettre en cause les équilibres existants, s'appuie sur une structure urbaine hiérarchisée. Le modèle d'urbanisme proposé vise à préserver les paysages et l'environnement, répondre aux besoins des habitants, des acteurs économiques et des touristes. L'urbanisation se fera en lien avec la présence des équipements et des services, l'organisation des transports et la localisation des zones d'emploi. La production de logements répondra aux besoins de mixité, à l'amélioration de la qualité de vie et à l'émergence d'un urbanisme moins consommateur d'espace. Le PADD renforce l'armature urbaine, définit les modalités et les capacités d'accueil pour répondre aux enjeux de l'étalement urbain et des évolutions sociétales.

A. POURSUIVRE L'ACCUEIL ET ACCOMPAGNER LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE DU PAYS DES HAUTES FALAISES

La croissance démographique liée à la périurbanisation est inégale sur le territoire et bénéficie principalement aux communes en bordure de l'agglomération Havraise et autour de Fécamp. Parallèlement au choix d'un accueil volontariste de population, il est décidé une organisation territoriale qui garantisse le maintien des atouts du Pays.

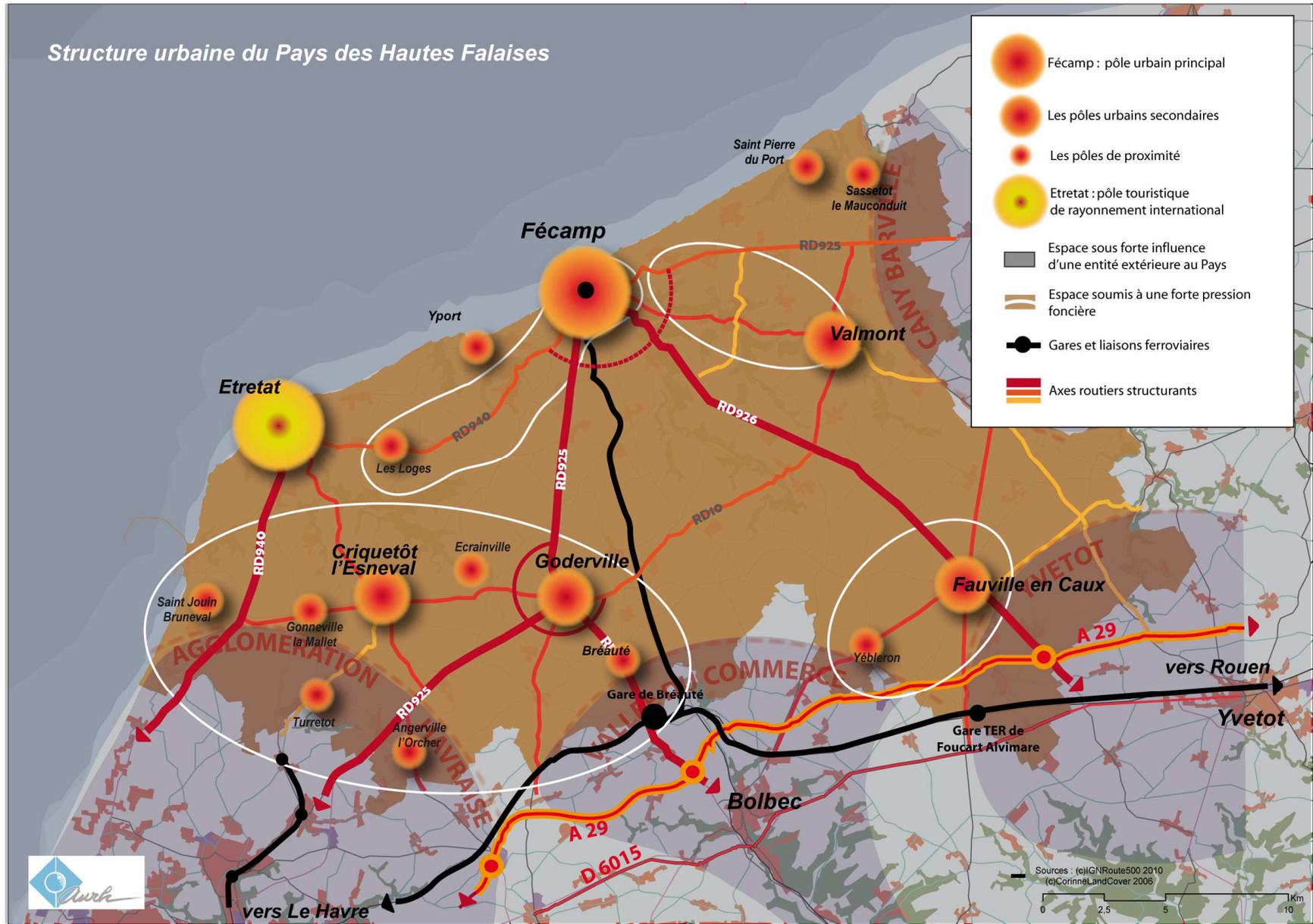
Accueillir une population nouvelle et développer l'emploi

Le Pays des Hautes Falaises s'appuie sur son attractivité résidentielle pour développer une dynamique économique qui s'organise autour de filières émergentes et d'un renouvellement en lien avec les activités des territoires voisins. Ce choix vise à rétablir l'équilibre entre l'attractivité résidentielle et l'emploi que peut offrir le territoire. L'accueil de nouvelles populations intègre le potentiel de développement de l'économie présente et résidentielle dans la stratégie, tout en développant de l'emploi par l'intermédiaire des leviers de croissance que peuvent constituer entre autres, les secteurs des nouvelles énergies et du tourisme.

Le maintien de la tendance actuelle (1999-2009), avec une croissance de 0,7 %/an de la population, se traduit par une projection estimée à 91 500 habitants en 2030 et induit des besoins de construction estimés à 550 logements/an. La volonté de poursuivre l'accueil, notamment dans le cadre du projet Axe Seine¹, le respect du Grenelle II et les contraintes d'accueils auxquelles est confronté Fécamp, fixe l'objectif de croissance à 0,65 %. Le Pays propose une organisation territoriale et un modèle d'urbanisation pour atteindre cet objectif portant la population à près de 92 000 habitants à l'horizon 2030, ce qui suppose d'engager la production de 570 logements/an. Le Pays se place en situation de répondre aux besoins en logements de desserrement des ménages, d'organiser et de maîtriser l'accueil de nouvelles populations, de visiteurs et d'entreprises.

¹ Estimation de croissance de population de 1 %/an (Seine Métropole, A. Grumbach).

Structure urbaine du Pays des Hautes Falaises



Développer l'accueil des visiteurs et le tourisme en respectant le cadre de vie

Bénéficiant d'une situation géographique favorable, le renforcement du marketing territorial élargira l'audience du Pays des Hautes Falaises auprès des visiteurs. La politique de développement d'accueil des visiteurs en lien avec les autres sites de Normandie permettra d'augmenter et de qualifier l'offre. En se positionnant sur le tourisme vert et bleu, le Pays prend une orientation cohérente avec l'image qu'il souhaite promouvoir de l'échelle régionale à l'internationale. Dans les projets de développement de l'Estuaire, de l'Axe Seine et du Grand Paris, ce choix est un atout d'importance.

Conforter l'armature urbaine du Pays des Hautes Falaises : des modalités pour un schéma d'accueil de la population

Le territoire oriente son urbanisation pour préserver son paysage, répondre aux besoins des habitants et des acteurs économiques. Cette urbanisation se fait en lien avec la présence des équipements et des services, l'organisation des transports et la localisation des zones de développement économique. Pour qualifier les centralités qui servent de base au schéma d'accueil, une typologie précise la structuration urbaine :

- pôle urbain principal : Fécamp ;
- pôles secondaires, chefs-lieux de canton : Criquetot-L'esneval, Goderville, Fauville-en-Caux, Valmont ;
- pôles de proximité qui concentrent les commerces et services du quotidien de l'espace rural : Saint-Jouin-Bruneval, Yport, Les Loges, Saint-Pierre-en-Port, Sassetot-le-Mauconduit, Turretot, Ecrainville, Yebleron, Gonnevill-La-Mallet, Bréauté et Angerville-L'Orcher ;
- dont un pôle touristique majeur de renommée internationale (également pôle de proximité pour la population résidente) : Etretat.

L'objectif de croissance de population renforce les principaux pôles urbains et laisse aux communes rurales les capacités de se développer, plus particulièrement pour celles qui connaissent une forte croissance dans le sud-ouest et celles qui sont reliées par les transports en commun. Parallèlement, il est important de conserver des capacités d'accueil sur le littoral, prisé pour l'installation de résidences secondaires.

Définir la capacité d'accueil en répondant aux enjeux d'un urbanisme durable : maîtriser étalement urbain et consommation d'espace

■ Promouvoir un urbanisme durable par la définition des capacités d'accueil et l'identification des espaces de développement

Chaque année environ 60 ha de foncier (presque en totalité des terres agricoles) sont consommés pour la réalisation de logements : en majorité des maisons individuelles sur de grandes parcelles. Le Pays vise une réduction de cette consommation de 50 %. Les densités moyennes de construction sont de l'ordre de 8 logements par hectare. Pour approcher l'ambition d'excellence environnementale, une densité moyenne des opérations entre 16 et 20 logements par hectare est visée, sachant que la densité moyenne observée sur l'ensemble regroupant Fécamp, les pôles secondaires et de proximité se situe aujourd'hui autour de 14. Elle recouvre des conditions différentes entre la situation urbaine de Fécamp et les communes rurales des pôles de proximité. Elle est l'illustration de ce que le territoire peut atteindre dès lors qu'il s'engage dans une approche raisonnée de sa consommation foncière.

Le choix des formes urbaines et de la gestion des espaces urbanisés portera une attention particulière au renouvellement et à la densification des espaces urbains, à la définition des coupures d'urbanisation et au respect de la morphologie des villages pour conserver leur identité. Ce choix évite la congestion de l'espace, garantit les modes de circulation durables, valorise les espaces naturels et agricoles en reconstruisant du lien ville/campagne et littoral/arrière-pays. L'urbanisation se fera de manière privilégiée dans les espaces déjà bâtis des villes et des villages des communes rurales, en optimisant les espaces disponibles. L'extension de l'urbanisation sera nécessaire pour répondre aux besoins en matière d'habitat. Dans ce cas, les terrains en continuité des zones déjà urbanisées sans affectation agricole ou vocation productive seront mobilisés en priorité. Le territoire souhaite offrir une alternative à l'habitat individuel tout en répondant aux attentes des ménages. Il proposera de nouvelles formes urbaines conciliant les avantages de l'intimité, de la personnalisation de l'habitat individuel, les objectifs de réduction de consommation d'espace et de rapprochement des populations aux services et aux équipements.

Schéma d'accueil et structuration du territoire

Légende

Typologie des territoires du Pays

-  Pôle Fécampoïis : Fécamp et communes périphériques
-  Zone d'attractivité du projet de prolongement de la LER : un développement soutenu et focalisé autour des gares potentielles
-  Espace rural non polarisé
-  Secteur littoral : renouveler les capacités d'accueil résidentielles et touristiques avec un impératif paysager

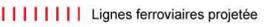
Potentiel d'accueil des pôles urbains

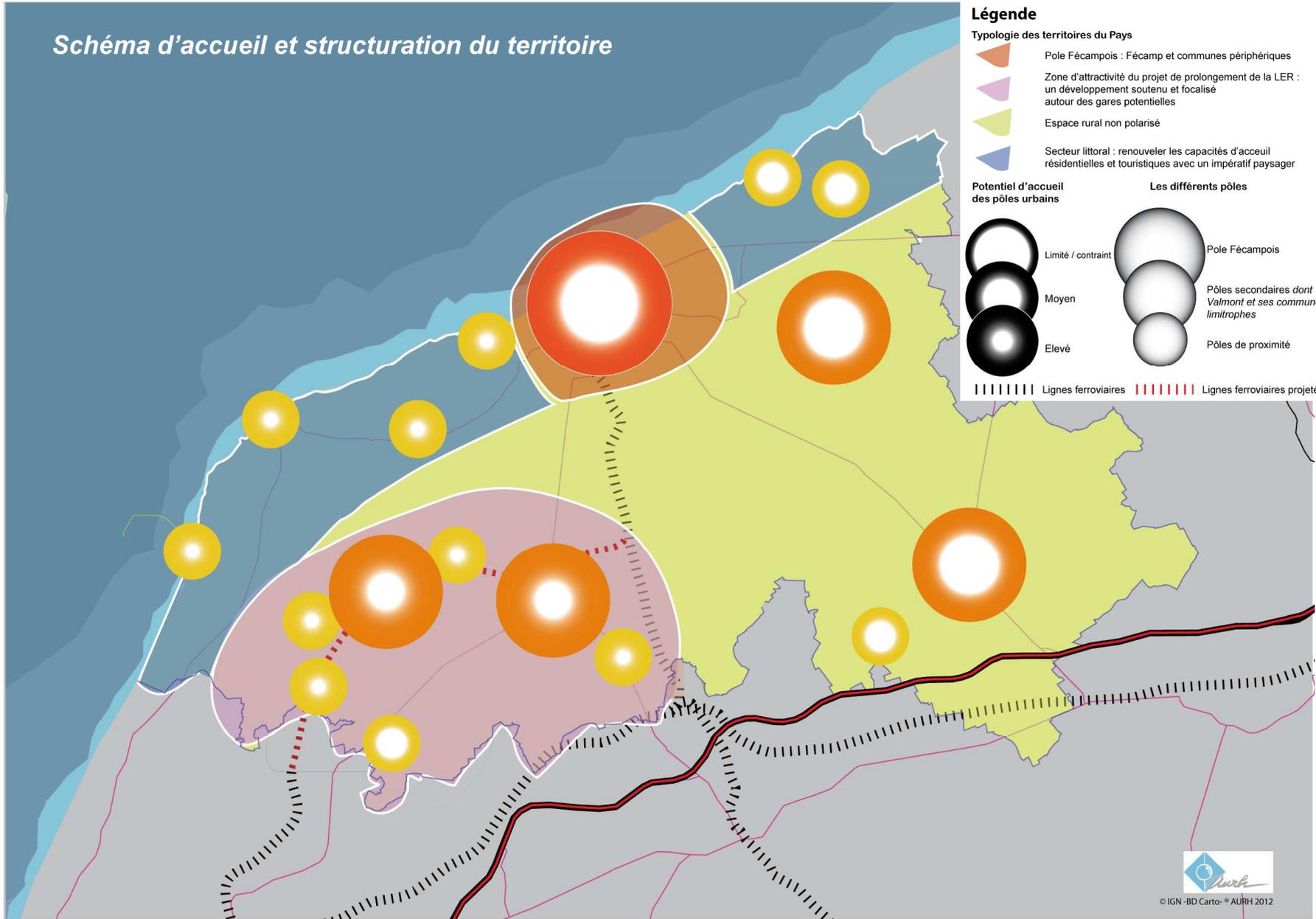
-  Limité / contraint
-  Moyen
-  Elevé

Les différents pôles

-  Pôle Fécampoïis
-  Pôles secondaires dont Valmont et ses communes limitrophes
-  Pôles de proximité

 Lignes ferroviaires

 Lignes ferroviaires projetées



© IGN - BD Carto - © AURH 2012

Chaque opération visera une mixité entre logements collectifs, intermédiaires et individuels pour répondre à l'ensemble des besoins en limitant les consommations foncières (Le logement intermédiaire correspond à des formes d'habitat regroupant les logements individuels et les petits collectifs. Chaque logement dispose d'une entrée et d'espaces individuels : jardin, terrasse).

▪ **Des orientations pour une mobilité durable**

Le développement urbain du Pays des Hautes Falaises s'appuie sur la structure urbaine hiérarchisée qui affirme la place de Fécamp en tant que ville moyenne de l'Estuaire. Dans ce cadre, Fécamp porte la dynamique du Pays et conforte sa place de pôle urbain principal pour donner un plus haut niveau de services au territoire. Les pôles secondaires seront renforcés, en particulier Criquetot-L'esneval et Goderville qui sont situés le long de la voie ferrée désaffectée dans le prolongement de la LER. Ces gares potentielles constituent le socle de projets urbains, justifiant ainsi sa réouverture en répondant au besoin en transport avec un meilleur niveau de service.

▪ **Accueillir la population au regard des capacités à mobiliser et garantir les ressources naturelles**

Le territoire fixe une capacité d'accueil avec des objectifs de dimensionnement des réseaux (équipements sanitaires et des réseaux de distribution : eaux, VRD, électricité, télécommunication) et de mobilisation des ressources. Concernant l'eau, le Pays compte 5 captages identifiés prioritaires par la LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques) dans les communes de Fauville-en-Caux, Fécamp, Valmont, Yport et Saint-Martin-du-Bec. La ressource mobilisable excède largement la consommation mais sa qualité est particulièrement vulnérable. Face aux dysfonctionnements observés parmi les 37 installations de dépollution (surcharge, rendements épuratoires insuffisants), les objectifs visent à réduire les volumes à traiter en développant une politique ambitieuse de récupération des eaux pluviales, dimensionner les équipements à la hauteur des ambitions d'accueil, engager des regroupements de stations et améliorer les conditions de traitement des eaux usées (augmenter la capacité et mettre aux normes les stations d'épurations).

▪ **Le clos masure : un espace d'expérimentation**

Le clos masure est patrimoine unique que détient le pays de Caux. Si son utilisation ne répond plus aux usages de l'agriculture actuelle, sa transformation en zone d'habitat demeure un exercice complexe qui aboutit souvent à sa disparition (problème du maintien des arbres et des talus perçus comme des nuisances pour les nouveaux arrivants). Le projet vise à préserver ce patrimoine. Sa réinterprétation ouvre un champ d'expérimentation pour développer des complémentarités avec les structures agricoles (arboriculture, élevage spécifique, cultures maraichères, bâtiments agricoles...), accueillir des équipements spécifiques ou de l'habitat à travers de nouvelles formes urbaines.

B. DIVERSIFIER ET DEVELOPPER DES PRODUITS DE LOGEMENTS ACCESSIBLES A TOUS

Face aux besoins des habitants et des nouvelles populations, les opérations d'aménagement répondront aux enjeux de mixité du parc et à l'amélioration de la qualité de vie. L'accent sera mis sur les secteurs à proximité des dessertes en transports collectifs, en particulier autour de gares de l'axe ferré Fécamp/Bréauté et le long de l'axe qui prolongerait la ligne Lézard' Express Régionale.

Anticiper la demande de logement : des formes d'habitat adaptées aux évolutions sociétales et au défi du développement durable

Le parc de logements majoritairement orienté vers le logement individuel destiné à des propriétaires ne permet pas à tous les ménages de réaliser leur parcours résidentiel. Cette caractéristique est un frein à l'installation de jeunes ménages et ne permet pas d'anticiper la tendance au vieillissement de la population. La diversification du parc vise à intégrer des programmes mixtes associant des logements en accession et des logements locatifs qu'ils relèvent du parc social ou non. Cette offre qui existe sur Fécamp doit être répartie et développée sur l'ensemble du territoire au sein des pôles secondaires et des pôles de proximité pour l'essentiel. L'offre de logement doit également intégrer le renforcement de la qualité de vie et les grands défis du développement durable. Le territoire se saisit de cette

opportunité pour produire des formes urbaines innovantes intégrées dans le paysage et l'environnement : éco-quartiers, renouvellement urbain peu consommateur d'espace, mixité sociale et fonctionnelle.

Développer une offre de logements cohérente avec les objectifs du Grenelle de l'Environnement

Par ailleurs, une politique en faveur de la maîtrise du foncier favorisera le maintien de la production de logement et réduira la pression foncière qui conduit à une augmentation constante des prix. La répartition de l'offre en logements nécessite plus globalement de :

- proposer un schéma d'accueil et de répartition de l'offre de logements autour de secteurs prioritaires d'urbanisation : Fécamp, les pôles secondaires, les pôles de proximité. Dans les communes rurales l'accueil se fera au regard des capacités des équipements et des services existants afin d'y maintenir une vie active.
- maîtriser le foncier pour limiter son coût, réduire le mitage et la consommation d'espace ;
- penser les politiques d'urbanisme à travers les réseaux de transport en commun en lien avec la forte croissance périurbaine ;
- développer l'inscription dans le paysage et l'intégration dans l'environnement des constructions.

II- UN PAYS MARITIME ET RURAL QUI INSCRIT SA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

Pour atteindre l'ambition d'accueil de population et de visiteurs dans le cadre de l'excellence environnementale, le Pays s'engage dans une nouvelle stratégie économique. Il développe le secteur des énergies renouvelables et valorise ses gisements. Le projet de ferme éolienne en mer au large de Fécamp en constitue le symbole. Avec les activités touristiques et la valorisation du potentiel maritime, le

Pays regroupe les leviers de développement nécessaires. Le projet vise à renforcer le développement du tissu de PME/PMI et les filières structurantes (portuaires et agricoles), profiter des opportunités d'économie présentielle et résidentielle. La volonté est d'augmenter le niveau de formation et de qualification en adéquation avec les filières émergentes et les métiers en tension pour développer l'emploi. Le développement de l'innovation en lien avec les pôles de recherche et de développement de notoriété internationale constitue un axe important notamment dans le secteur des énergies renouvelables.

A. ENERGIES RENOUVELABLES, TOURISME, MER : DES LEVIERS DE DEVELOPPEMENT DE LA NOUVELLE STRATEGIE ECONOMIQUE

Le Pays se positionne en faveur des énergies renouvelables et s'engage à optimiser ses gisements éoliens parmi les plus importants d'Europe. Le tourisme constitue également un secteur de développement économique et d'emplois non délocalisables. Dans tous les cas, la mer constitue un atout capital.

Affirmer une orientation en faveur des énergies renouvelables : articuler recherche, innovation et développement

Le projet éolien off-shore, le Campus des Métiers et des Qualifications – énergies renouvelables & efficacité énergétique et les éoliennes de Fécamp constituent les éléments principaux de ce positionnement. Le territoire s'oriente vers la promotion de formations à tous les niveaux d'enseignement, le développement de la Recherche/Développement en partenariat avec les universités normandes et les réseaux internationaux. Il soutient la structuration et le renforcement d'un site d'accueil orienté vers le transfert de technologie, les activités liées aux nouvelles énergies (production, distribution, construction, maintenance) pour les entreprises, les unités de recherche et de formation. Cette orientation nécessite de conserver des capacités portuaires pour favoriser les échanges et s'inscrire dans un système élargi en complémentarité avec les activités de la Zone Industriale-Portuaire du Havre. En outre, le développement de l'exploitation des énergies renouvelables et notamment des gisements éoliens implique :

- la définition d'un schéma de développement éolien à l'ensemble du territoire terrestre ;
- l'accompagnement de la mise en œuvre des 80 éoliennes off-shore avec l'organisation de filières de maintenance sur le port de Fécamp ;
- le développement de segments peu exploités en précisant le bouquet énergétique : valorisation des énergies marines (hydroliennes, houlomotrices, pression osmotique, marémotrices), du solaire passif ou thermique, de la biomasse, du secteur de l'éco-construction.

Une stratégie de tourisme durable Terre/Mer qui s'appuie sur la valorisation du littoral et des falaises

Le Pays recèle un patrimoine naturel convoité : façade littorale et beauté des falaises, valleuses et territoires rétro-littoraux propices à un tourisme vert et de nature. Bénéficiant de 2 sites touristiques majeurs (Etretat, Fécamp), d'une proximité à des sites renommés (Honfleur, Deauville, Rouen), il peut tirer profit d'un potentiel de clientèle de 30 millions de nord-européens à 4 h de transport (tous modes confondus). Part non négligeable du tourisme dans l'emploi salarié total de la zone d'emploi de Fécamp (10,4 % en 2005), cette activité peut être déployée et devenir un moteur économique. La maîtrise de l'évolution des paysages, la définition d'un projet dont les espaces naturels et agricoles sont garants, le développement d'un emploi non délocalisable, constituent les fondements de l'économie touristique visée. Le tourisme constitue un enjeu important pour développer l'économie présente également lié à une bi-résidentialisation plus marquée avec l'attrait pour des résidences secondaires. Pour satisfaire l'ambition d'accueil, le Pays souhaite assurer la qualité de ses opérations. Il s'agit d'organiser la filière, de développer et diversifier l'offre, de créer du lien entre le littoral et l'arrière-pays, prévoir la réalisation des projets à conduire autour des principaux sites et s'inscrire dans la destination Estuaire en facilitant les déplacements pour capter des flux. La promotion de la filière touristique sera coordonnée à la qualité de l'accueil et au développement de la formation pour renforcer le niveau de qualification. Le projet s'inscrit dans une démarche durable et intègre les contraintes d'urbanisation. Pour dépasser le tourisme de passage et favoriser l'allongement des séjours, le Pays construit sa stratégie autour de 4 axes.

▪ **S'appuyer sur le potentiel maritime pour développer l'accueil des visiteurs et l'offre pour les habitants dans le territoire**

Les besoins en matière d'accueil sont nombreux, le seul site d'Etretat attire plus d'un million de visiteurs. Le territoire s'oriente vers une politique favorable à l'accueil en augmentant et en qualifiant l'offre. Des programmes d'hébergement, sur une gamme élargie (plein-air, hôtellerie, gîtes,...), seront définis sur et autour des sites prioritaires du littoral. Le Pays souhaite assurer la qualité des opérations combinant développement et respect du paysage. Cette politique conjuguera l'accueil de visiteurs par le déploiement d'infrastructures, avec des projets touristiques ciblant également les habitants pour les inviter à découvrir leur territoire. Cette dynamique intègre l'aménagement des plages de Saint-Jouin-de-Bruneval et d'Yport, le soutien actif des communes aux projets du Département et de la Région : Route des Falaises, Vélo-route du Littoral (dans un parcours des Pays-Bas au Portugal), Avenue Verte, actions ciblées telles les Cafés et Assiettes de Pays. En renforçant les liens entre le littoral, moteur touristique, et l'arrière-pays rural au patrimoine diversifié et aux paysages typiques, le projet de développement touristique a vocation à compléter son offre tout en l'inscrivant dans une démarche de tourisme durable.

▪ **Développer et diversifier le tourisme sur le plateau de Caux, affirmer la place de l'agriculture dans le projet touristique**

Le Pays se positionne sur le tourisme vert (nature et rural) et bleu (façade maritime). Organiser et développer la filière touristique vise à compléter et coordonner l'offre entre le littoral et les espaces ruraux pour allonger les séjours touristiques. Des complémentarités sont à créer avec le développement de l'offre rétro-littorale : réseau de gîtes, chambres d'hôtes, hôtels. Organiser les liens entre les acteurs, coordonner les actions, donner une lisibilité à l'ensemble de l'offre, intégrer les normes standard de qualité, jouer de la complémentarité des différentes formes de tourisme (nature, patrimoine, littoral), favoriser les déplacements des touristes, cibler l'ensemble des publics par des offres diversifiées sont autant de cibles à atteindre. Le territoire affirme la place de l'agriculture dans l'activité touristique : accueil à la ferme (chambre d'hôtes, gîtes, camping), promotion des produits locaux (marchés, ventes directes, menus de terroir, démarches de labellisation

de type AOC), valorisation du patrimoine agricole, découverte pédagogique de l'activité agricole (circuits spécifiques, visites organisées...).

▪ **Inscrire le développement de la filière nautique en complémentarité de l'offre de la côte d'Albâtre et de la baie de Seine**

La plaisance, les croisières fluviales et maritimes sont des secteurs en plein essor. Le territoire se lance dans un programme ambitieux de développement de ses capacités d'accueil de plaisanciers et renforce son offre de services : activités et événements nautiques, productions d'anneaux, port à sec, multiplication de bases nautiques. La création de nouveaux équipements et la formation sont le socle de cette nouvelle activité : ports de mouillage et anneaux supplémentaires (notamment à Saint Jouin de Bruneval), accueil d'entreprises (construction, maintenance, réparation), R&D et formation en lien avec le lycée Anita Conti de Fécamp. L'afflux de croisiéristes au Havre et le long de la Seine est une opportunité pour faire connaître le Pays et développer des produits touristiques. La complémentarité avec le tourisme vert constitue un axe fort de différenciation pour le Pays.

▪ **S'inscrire dans la « destination Estuaire » par des liaisons renforcées avec ses pôles touristiques majeurs**

Le Pays bénéficie d'une proximité avec les sites majeurs de la Baie de Seine. Se déplacer facilement entre ces sites est un enjeu de développement pour capter des flux touristiques. Les liaisons en transport en commun, les carrefours d'inter-modalité, les liaisons douces sont à développer. Le Pays des Hautes Falaises participe à construire la destination portée par l'Association Tourisme Seine Estuaire (mise en réseau des acteurs du tourisme, renforcement des liens entre les pôles majeurs) et la démarche événementielle portée par l'Association L'Estuaire de la Seine, territoire de l'eau (autour du thème de l'eau).

B. RENFORCER LES DEUX FILIERES STRUCTURANTES PORTUAIRE ET AGRICOLE, ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT

Le projet renforce les activités portuaires et maritimes. L'accompagnement du tissu de PME/PMI et le positionnement autour d'une économie résidentielle constituent également des axes pour le développement et l'emploi. Le projet repositionne l'agriculture, socle socio-économique et d'activités, qui occupe 80 % du territoire.

Développer et diversifier l'activité portuaire autour de Fécamp, valoriser le potentiel maritime

Le développement et la diversification des activités portuaires est un enjeu important. Le renouvellement de la pointe de la Mature, site emblématique de Fécamp, doit concilier le développement portuaire et urbain. Le territoire soutient la place du Port de Fécamp et vise à :

- conserver des espaces d'activités pour le maintien des 3 filières portuaires (pêche, commerce, plaisance) et disposer d'espaces sur le Parc des Hautes Falaises pour la transformation des produits de la pêche et de ses dérivés ;
- maintenir la desserte et le lien aux infrastructures ferroviaires pour favoriser les échanges avec l'hinterland et le projet Seine Gateway ;
- redéployer la desserte en complémentarité avec le réseau de ports de la Manche : accroître le trafic en redéfinissant l'évacuation multimodal du fret, profiter des perspectives de croissance du Port du Havre pour accroître la part de cabotage et maintenir le transit ;
- maintenir un lien entre la pêche et les filières de transformation en conservant une filière logistique « froid » ;
- développer la filière nautique (de la construction à la promotion) en s'appuyant sur Fécamp, Etretat, Yport, Saint-Jouin-Bruneval et Saint Pierre en Port ;
- conserver une orientation culturelle et événementielle qui valorise le caractère maritime du territoire et réaffirme la dimension portuaire.

Accompagner le développement du tissu de PME/PMI, saisir les opportunités d'économie résidentielle

Le territoire poursuit le développement du tissu de PME/PMI et de son économie résidentielle (service-commerce, industrie, artisanat, services à la personne). Il s'appuie sur les métiers en tension pourvoyeurs d'emplois et les filières agro-alimentaires (pêche, productions agricoles) pour valoriser les productions locales et développer l'exportation. L'accueil et le développement des entreprises implique notamment de développer les actions en faveur de la reprise de TPE, de développer l'articulation entre les besoins des entreprises et l'offre de main d'œuvre. La promotion et le développement de services favorables à l'attractivité d'entreprises et de cadres, le renforcement de l'accessibilité au très haut débit constituent également des leviers à développer. Afin d'inscrire son développement dans l'excellence environnementale, une attention particulière est portée aux processus de production des entreprises, à l'intégration paysagère et environnementale des entreprises et des Zones d'Activités.

Renforcer la position structurante de l'agriculture et promouvoir un développement agricole qui anticipe les défis environnementaux

L'agriculture, secteur d'activité majeur et fortement structurant, apporte une contribution déterminante au développement et à l'image du Pays qui souhaite que ce socle économique, identitaire et paysager continue à participer à son rayonnement. Pour rester performant, le secteur agricole est amené à s'adapter aux marchés (locaux, mondiaux), aux évolutions réglementaires, aux défis environnementaux et aux nouvelles demandes sociétales. Son lien avec le tourisme dépasse l'attrait paysager et constitue un axe de développement pour les espaces ruraux, un enjeu de vitalité et d'évolution de la ruralité qui affiche son dynamisme.

- **Conserver une agriculture forte, préserver la terre comme outil de production et garantir la qualité agronomique des sols**

L'objectif est d'enrayer le mitage lié au développement anarchique de l'habitat, et de préserver les conditions d'exploitation dans l'aménagement du territoire. Le pays dispose de sols d'une qualité remarquable, la préservation des terres relève d'une priorité. Le potentiel agronomique de ces sols constitue une ressource indispensable à garantir par des dispositions de gestion collective des ruissellements,

des modes de production agricole adaptés à la qualité et la fragilité des sols. Le projet vise à anticiper les défis environnementaux liés au Grenelle, à la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, à la préservation de la ressource en eau.

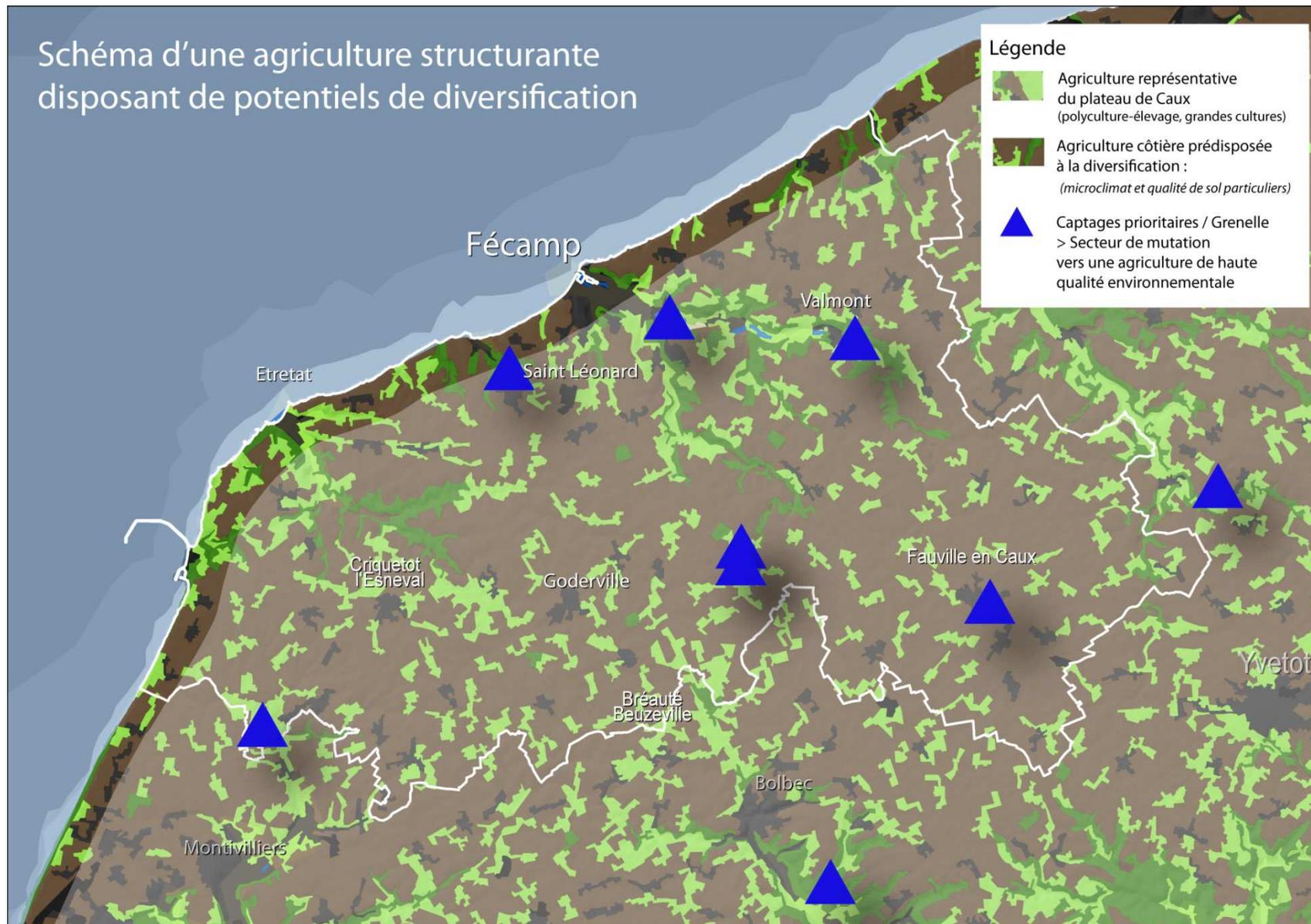
- **Renforcer le rôle structurant de l'agriculture dans l'économie du Pays des Hautes Falaises : une activité productive à valeur ajoutée**

Cet objectif vise à ancrer davantage la production dans son territoire en profitant des productions, des potentiels agronomiques, climatiques et d'image propres au territoire. L'économie locale gagnera à développer des filières à partir de productions emblématiques comme le lin. Plus généralement, le projet envisage des activités de transformation (agro-alimentaire, agro-industrie) pour optimiser la valeur ajoutée des productions. Un des points clés du succès réside dans l'optimisation de la gestion des flux de transport : plateformes de collecte, circuits de ramassage, de distribution et d'exportation, développement du fret ferroviaire et maritime.

- **Diversifier l'agriculture : répondre aux nouvelles attentes des territoires et au marché touristique, tirer parti des contraintes réglementaires**

Le secteur touristique, les marchés alimentaires ou non alimentaires (éco-construction, industrie, biomasse, services...), demandent à se développer et se structurer. Parallèlement, les captages dit Grenelle représentent une opportunité unique de différencier l'agriculture sur leur périmètre de protection. Le territoire peut également contribuer aux objectifs nationaux du Grenelle qui affichent une couverture en agriculture biologique de 20% de la Surface Agricole Utile en 2020. Ces nouvelles filières d'avenir constituent une opportunité économique à saisir pour certaines exploitations que le territoire vise à accompagner en facilitant l'accès au foncier des porteurs de projets innovants et en encourageant des chartes de qualité et des labellisations.

Schéma d'une agriculture structurante disposant de potentiels de diversification



Développer les réseaux de communication et les Technologies de l'Information et de la Communication pour renforcer le développement économique et l'accessibilité

L'accès aux réseaux et communications numériques est devenue une priorité nationale avec la loi Pintat (17.12.2009) relative à la lutte contre la fracture numérique. La loi Grenelle II préconise de définir dans le PADD les objectifs de développement des communications électroniques. Elle permet de subordonner l'ouverture à l'urbanisation à des critères renforcés en matière d'infrastructures et de réseaux de communication électronique. Jusqu'en 2008, les trois quarts Nord-Est du Pays des Hautes Falaises, ne propose aux acteurs économiques et aux habitants qu'une seule technologie Haut Débit. Les nouvelles technologies constituent un enjeu économique important pour le territoire et un atout pour ses secteurs ruraux : développement de l'e-administration et des nouveaux modes de vie, mise en réseaux des acteurs, développement du tourisme et de la bi-résidentialisation, accroissement des résidents secondaires, potentiel de télé-travail... Le développement de l'accès au Très Haut Débit sera une étape indispensable, en priorité sur les Zones d'Activités et pour les plus gros utilisateurs professionnels (établissements d'enseignement et de santé, administrations, centres informatiques...).

Pour atteindre cet objectif, le territoire s'inscrit dans les instances d'élaboration des Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique (SDTAN) pour déployer le réseau en ciblant ses priorités : Fécamp, les pôles secondaires, les Zones d'Activités et les pôles de proximité. Le développement des TIC dans les pôles de proximité permettra également de renforcer l'accessibilité et l'animation des territoires ruraux. Dans ce cadre, le territoire peut envisager un ou plusieurs schémas d'ingénierie qui devront s'inscrire dans le SDAN (Schéma Directeur pour l'Aménagement Numérique) du département et la SCORAN (Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique du territoire) de la Région. Les schémas d'ingénierie devront également prendre en compte l'accès aux TIC, tout au moins du haut débit, des communes rurales afin d'éviter une fracture numérique sur le territoire et de permettre aux espaces ruraux un accès internet pour les agriculteurs, les habitants, les acteurs territoriaux et économiques.

C. HIERARCHISER LES BESOINS FONCIERS DU PAYS POUR DEVELOPPER LES ACTIVITES

La stratégie de développement économique du territoire exige une définition lisible pour renforcer le tissu local d'entreprises et favoriser l'implantation de nouvelles entreprises. Pour augmenter cette lisibilité, le Pays des Hautes Falaises s'inscrit dans une stratégie plus large. Il se positionne en complémentarité des zones d'activités présentes sur l'Estuaire pour rendre plus singulière son offre foncière. Les objectifs s'articulent autour de deux enjeux : la mobilisation du foncier dans un contexte de forte pression et le besoin de développement pour des activités créatrices d'emploi. Parallèlement aux possibilités de développement endogène inscrites dans la nouvelle stratégie économique, le Pays peut capter les opportunités économiques liées au développement de la place portuaire Havraise et de la Vallée du Commerce.

Préciser et hiérarchiser les besoins en foncier pour le développement économique en optimisant l'utilisation de l'espace

Le territoire précise les secteurs de fort développement :

- corridors structurants entre Fécamp et Bréauté qui profite des nœuds offerts par les RD 926 et RD 925 avec les autres axes de transport structurants (voie ferrée, RD 940 et RD 910 et A 29) ;
- corridor littoral touristique, secteur côtier destiné préférentiellement aux activités portuaires et de plaisance, de tourisme et de commerce.

Pour relancer l'offre foncière, favoriser l'accueil d'entreprises, anticiper les besoins à moyen et long terme d'installation sur le territoire, il est nécessaire de :

- hiérarchiser des besoins en espace des entreprises en distinguant les entreprises présentes et celles qui souhaitent s'implanter ;
- préciser la vocation des Zones d'Activités : locale, Pays et estuarienne ;
- leur spécialisation de cœur de cible : secteurs porteurs du territoire, dominante commerciale et artisanale, le pôle spécialisé... ;

- prévoir l'accueil d'un pôle spécialisé sur les énergies nouvelles à proximité immédiate du Campus des Métiers et des Qualifications – énergies renouvelables & efficacité énergétique. Le site du Parc des Hautes Falaises pourra tenir ce rôle ;
- renforcer le niveau de services et l'accès à un réseau de communication numérique performant ;
- prévoir des capacités d'accueil dans les zones urbaines des pôles secondaires et des pôles de proximité pour pérenniser le tissu artisanal et commercial, en réservant l'implantation en zones périphériques aux activités qui ne peuvent s'inscrire dans le tissu urbain.

Dynamiser le développement économique des Zones d'Activités stratégiques et multimodales du Pays à l'échelle de l'Estuaire

L'économie du Pays des Hautes Falaises peut bénéficier de la dynamique de l'Estuaire dans le cadre du développement de l'Axe Seine. Le Pays des Hautes Falaises travaille en complémentarité avec les territoires voisins pour définir les sites et les vocations possibles des zones d'activités en particulier en ce qui concerne les espaces multimodaux (entre Fécamp et Bréauté). Pour permettre de distinguer le territoire, le territoire affiche des Zones d'Activités structurantes à l'échelle de l'Estuaire :

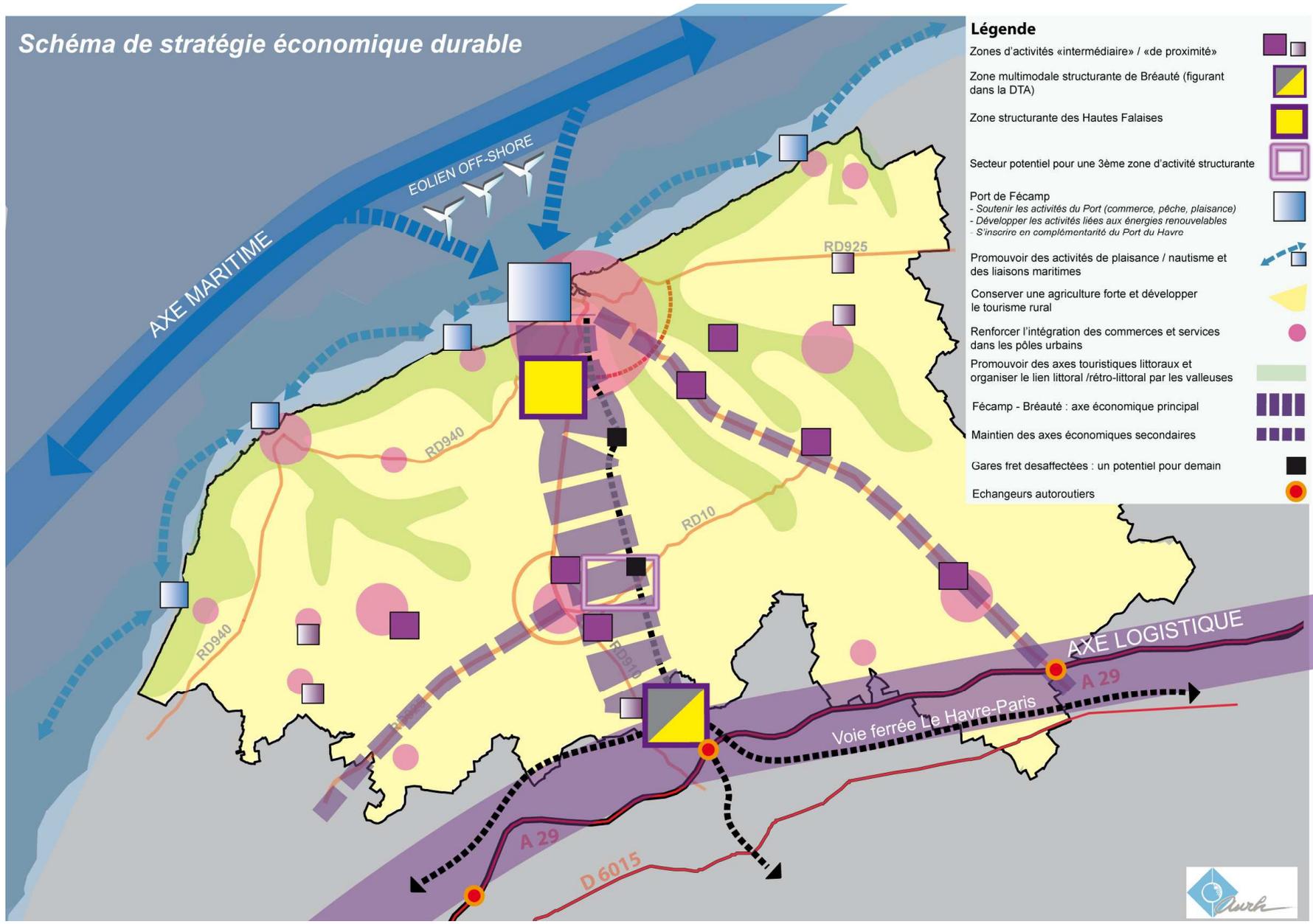
- Le Parc des Hautes Falaises.
- La zone d'activité de Bréauté-Beuzeville dont l'extension est en cours d'étude en complémentarité avec Caux Vallée de Seine.
- Une 3^{ème} zone devrait compléter ce schéma en exploitant la proximité de Goderville/voie ferrée, site stratégique offrant de la bimodalité pour le développement d'activités. La LER pourrait être prolongée vers Fécamp en récupérant la voie directement à Bretteville depuis Goderville. Une nouvelle Zone d'Activité à cet endroit permettrait une interconnexion modale pour le fret, un lien avec la vallée du commerce et la ligne Paris/Le Havre, et un lien ferré avec le Parc d'activité des Hautes falaises.

Les cœurs de cible peuvent être orientés vers les nouvelles énergies, l'Industrie Agro-Alimentaire terre/mer, la petite logistique du froid, la petite industrie, le nautisme et être envisagée en lien avec les petites zones à rayonnement plus local.

Dans ce contexte, il s'agit également pour le territoire de :

- développer les services aux entreprises de ces zones d'activités Structurantes (connexions numériques à très haut débit, hôtel d'entreprises, ...) ;
- renforcer les zones multimodales potentielles que constituent le parc d'activités des Hautes Falaises à Epreville et les Sapins à Bréauté-Beuzeville, sites de taille suffisante pouvant offrir des services communs aux entreprises.

Schéma de stratégie économique durable



- Légende**
- Zones d'activités «intermédiaire» / «de proximité»
 - Zone multimodale structurante de Bréauté (figurant dans la DTA)
 - Zone structurante des Hautes Falaises
 - Secteur potentiel pour une 3ème zone d'activité structurante
 - Port de Fécamp
 - Soutenir les activités du Port (commerce, pêche, plaisance)
 - Développer les activités liées aux énergies renouvelables
 - S'inscrire en complémentarité du Port du Havre
 - Promouvoir des activités de plaisance / nautisme et des liaisons maritimes
 - Conserver une agriculture forte et développer le tourisme rural
 - Renforcer l'intégration des commerces et services dans les pôles urbains
 - Promouvoir des axes touristiques littoraux et organiser le lien littoral /rétro-littoral par les valleuses
 - Fécamp - Bréauté : axe économique principal
 - Maintien des axes économiques secondaires
 - Gares fret désaffectées : un potentiel pour demain
 - Echangeurs autoroutiers

D. ARTICULER LE NIVEAU DE FORMATION AUX FILIERES EMERGENTES ET AUX METIERS EN TENSION

La diversification économique vise une synergie étroite entre les acteurs de la formation et le monde économique. La Formation Initiale et Continue constituent les leviers de l'acquisition des nouvelles compétences notamment en ce qui concerne la qualification pour le développement de hautes technologies. Pour retenir les jeunes, élargir leurs orientations, élever le niveau de qualification et attirer les compétences nécessaires, la formation doit faire l'objet d'un développement partenarial. C'est en articulation avec les priorités de la Région Haute-Normandie et l'Education Nationale que le Pays promeut deux grandes actions.

Augmenter le niveau de formation et de qualification, notamment des jeunes, pour accompagner le développement

Le territoire fait le choix d'augmenter le niveau de formation et de qualification, la promotion des filières générales vers des études supérieures et le soutien aux dispositifs d'accompagnement des jeunes en difficulté. Le projet vise le renforcement de l'accessibilité aux lieux d'études post-bac situés majoritairement hors du Pays. Le territoire amplifie les partenariats avec les universités normandes (Le Havre, Rouen, Caen), les collaborations entre laboratoires de recherche universitaires et le lycée Guy de Maupassant, notamment dans les filières en développement : nouvelles énergies (dont l'éolien offshore), tourisme, services à la personne et aux entreprises.

L'élargissement des partenariats vise à accroître l'attractivité du territoire et à constituer un pôle recherche et développement sur les nouvelles énergies. Le Campus des Métiers et des Qualifications de Fécamp en est l'outil privilégié. La présence de sites de production et de ressources technologiques peut favoriser l'implantation d'entreprises à contenu technique et technologique. Le territoire développe l'apprentissage pour dynamiser le renouvellement, la reprise et la pérennisation de PME/PMI où on assiste à un vieillissement d'effectifs. L'outil de connaissance des entreprises et de leurs besoins de la CCI de Fécamp en constitue un levier.

Articuler les formations au développement économique souhaité du Pays : acquérir de nouvelles compétences

Le renforcement des partenariats entre les acteurs de l'insertion, de l'emploi et de la formation permettra une meilleure adéquation entre les besoins locaux et l'offre de formation, notamment pour le tourisme, les nouvelles énergies, les services à la personne, le BTP, les métiers en tension, le développement d'une agriculture performante et raisonnée... Il s'agira de renforcer la mobilité vers les organismes de formation et de promouvoir des dispositifs tels que la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) comme vecteur de promotion sociale et de qualification. Les publics prioritaires concernent essentiellement les jeunes de moins de 25 ans, les personnes à faible niveau de qualification et les femmes. La connaissance des besoins, des dispositifs d'informations, des différents champs d'intervention des acteurs, des actions en faveur de la mobilité, peut constituer une base de développement pour l'emploi et l'acquisition de nouvelles compétences.

E. DEVELOPPER L'INNOVATION AVEC LES RESEAUX REGIONAUX ET INTERNATIONAUX POUR EXPLOITER LES ENERGIES RENOUVELABLES

Faciliter la Recherche/Développement et la formation supérieure avec le Campus des Métiers et des Qualifications de Fécamp permettra d'élargir les champs de compétence dans le domaine des énergies renouvelables : centre de recherche et de tests sur les énergies marines par exemple. Le dimensionnement des partenariats est un enjeu fort pour développer ce secteur de pointe.

Constituer un pôle de recherche et développement « énergies renouvelables & efficacité énergétique » avec Campus des Métiers et des Qualifications.

Le Campus des Métiers et des Qualifications, centre de ressources, de formation à destination des salariés et des entreprises, d'expérimentation, de recherche, d'assistance et conseil dans le couplage des énergies renouvelables et alternatives, a

développé des collaborations avec l'université du Havre et le GREAH (Groupe de Recherche en Electrotechnique et Automatique du Havre). Labellisée au niveau national, elle constitue l'outil privilégié pour construire un pôle de recherche et développement de rayonnement régional, national et international.

- **Renforcer le Campus des Métiers et des Qualifications de Fécamp, les coopérations avec les universités et centres de recherches**

La volonté de la place portuaire havraise de se positionner en territoire d'accueil pour le développement d'une filière « éolien en mer », s'accompagne d'un positionnement de la PFT, comme pôle de formation des spécialistes de la filière. Son dimensionnement et sa capacité à nouer des partenariats internationaux sont des enjeux majeurs. Un rapprochement avec l'université de Caen qui programme de nouvelles formations dans le domaine des énergies alternatives pourrait être initié.

- **Favoriser l'implantation d'entreprises à contenu technique et technologique**

Le Pays a accueilli des sociétés orienté vers les nouvelles énergies. Le développement d'une filière autour de l'éolien en mer constitue une opportunité pour l'implantation d'entreprises dans le domaine de la maintenance et de l'entretien des éoliennes. Le Pays des Hautes Falaises doit pouvoir mobiliser du foncier à court terme pour ce projet particulièrement stratégique.

Dimensionner le réseau de compétences et augmenter la lisibilité du développement des énergies renouvelables

Cette ambition nécessite d'augmenter la lisibilité et la communication autour des actions entreprises. Pour atteindre le rayonnement souhaité, il s'agit de dimensionner les outils de promotion dans une stratégie plus large à l'échelle de l'Axe Seine.

**DEUXIEME
PARTIE**

**UN CADRE DE VIE PRÉSERVÉ ENTRE TERRE ET MER :
LE TERRITOIRE MISE SUR SON PAYSAGE ET SON
ENVIRONNEMENT**

Le cadre de vie de qualité du Pays constitue un moteur de son attractivité. Il est à préserver pour rester attractif, servir les ambitions d'accueil et d'excellence environnementale. Les axes mis en avant s'articulent autour d'une stratégie paysagère et environnementale qui vise la valorisation des ressources, des richesses et du patrimoine

I- DEFINIR UNE STRATEGIE PAYSAGERE ET ENVIRONNEMENTALE VALORISANT LE CADRE DE VIE LITTORAL ET RURAL : FALAISES ET PLATEAU DE CAUX

Le territoire bénéficie d'un socle identitaire remarquable : riche patrimoine du plateau, falaises de la côte d'Albâtre et stations balnéaires dont Etretat est l'emblème. Au-delà de ces symboles, l'identité maritime véhicule un imaginaire puissant caractérisé par ses lumières et son climat. La mer, ouverture internationale, doit rester le support de flux économiques et d'activités (pêche, loisirs, nautisme). Une image « verte » se dégage également comme en témoigne l'importance des secteurs qualifiés d'espaces naturels et paysagers significatifs par la Directive Territoriale d'Aménagement. La création de paysages et de nouvelles formes urbaines liés aux modes de vie contemporains tiendra compte de ces héritages.

Le projet défend une politique de maintien et de valorisation de son patrimoine (paysager, naturel, bâti) tout en permettant l'émergence de nouvelles formes d'habitat et d'aménagements en lien avec les caractéristiques historiques, paysagères et climatiques. Cela nécessite de définir les référents identitaires du Pays et de déterminer les éléments qui serviront de base à la stratégie paysagère et environnementale.

A. LA STRATEGIE PAYSAGERE ET ENVIRONNEMENTALE VISE A MAINTENIR LE CADRE DE VIE DE QUALITE ATTRACTIF

Se doter d'une stratégie paysagère et environnementale

Renforcer la singularité des entités paysagères a pour objectif d'éviter leur banalisation. L'identification d'un canevas environnemental et paysager avec la Trame Verte et Bleue structurera les liens et les limites de ces entités. La définition des modalités d'application de la loi littoral garantira l'attrait de la côte. Globalement, la stratégie paysagère et environnementale s'attache à préparer l'inscription du bâti et des infrastructures dans le territoire. Elle propose des formes urbaines spécifiques et moins consommatrices d'espace pour lutter contre la dispersion et l'uniformisation des constructions. Elle vise à limiter la pression sur les espaces agricoles, développer le rôle de l'agriculture et de la forêt dans la valorisation du paysage, la gestion des risques d'inondation et de ruissellement. Elle intègre la symbolique véhiculée par l'imaginaire maritime dans l'aménagement en précisant la création, la position et la valorisation de belvédères (points de vue sur un horizon élargi et dégagé). Elle renforce une image de marque entre terre et mer pour développer la promotion du territoire.

Une attention particulière au patrimoine pour renforcer l'attractivité du territoire

La volonté de valoriser aussi bien le patrimoine du littoral que celui des espaces ruraux participe à promouvoir l'image et à conforter la qualité de vie. En ce sens, le territoire souhaite porter une attention particulière au petit patrimoine dont la présence doit être lisible pour identifier et requalifier la mémoire des lieux. Cette démarche, vise à renouveler les usages des structures paysagères caractéristiques pour en assurer leur pérennité, tels que les clos masure : gestion des eaux pluviales, atténuation du vent, maintien de la biodiversité et du cadre paysager. Elle vise également à sauvegarder ou valoriser les édifices culturels, le riche patrimoine historique et rural du Pays des Hautes Falaises.

B. OPTIMISER LA GESTION DES RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES, CONSTRUIRE LA TRAME VERTE ET BLEUE ET PROMOUVOIR UNE GESTION EXEMPLAIRE DES RISQUES

Le projet du territoire attache une attention particulière à la gestion de ses ressources : eau, terre et biodiversité. Avec sa géologie karstique (plateau calcaire), sur laquelle les sols soumis à des phénomènes de battance sont valorisés par des grandes cultures, la vulnérabilité des nappes phréatiques est particulièrement sensible. Le projet incite à une stratégie globale de protection et de gestion de la ressource en eau. La terre représente l'or brun du plateau de Caux ; aussi, la logique de préservation concerne-t-elle tant le maintien des surfaces que celui de la qualité agronomique des sols. La richesse écologique et paysagère reconnue de la frange littorale permet d'envisager la préservation d'un patrimoine d'exception. L'élaboration d'une trame verte et bleue constitue un objectif majeur pour asseoir une stratégie de préservation des richesses environnementales et bâtir un réseau écologique dont les continuités ou corridors améliorent le fonctionnement écologique et peuvent se ramifier à des échelles plus fines (nouveaux quartiers, espaces agricoles...).

Améliorer la gestion de l'eau et la préservation de la ressource

Les captages prioritaires dit Grenelle (Fauville-en-Caux, Valmont-le-Vivier, Le Bec, Le Clos Pigeon, Yport, Fécamp Gohier), conformément à loi, doivent faire l'objet d'un plan d'action contre les pollutions diffuses d'ici à 2012 (protection de l'aire d'alimentation des 500 captages les plus menacés par les pollutions diffuses). Le Pays développera une stratégie plus large intégrant l'ensemble des captages, les usages concurrentiels de la ressource pour faire face à un accroissement des besoins ou palier à des dysfonctionnements. Pour une amélioration globale de la qualité de l'eau, le traitement des effluents domestiques, industriels et agricoles constitue une priorité. L'évolution des pratiques agricoles est un axe important d'amélioration de la qualité de l'eau (agriculture du plateau moins inféodée aux intrants et aux traitements phytosanitaires, maintien d'herbe lorsque cela est possible et introduction progressive de l'agriculture biologique). En outre, le respect et la protection des zones humides, la qualité environnementale des berges des différents cours d'eau du Pays doivent contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau.

Garantir la qualité agronomique des sols

Le pays dispose de sols dont la qualité agronomique est remarquable, la préservation des terres relève d'une priorité. (cf. p.15)

Développer une gestion exemplaire des risques naturels et intégrer la protection des espaces naturels sensibles

L'ensemble du territoire est concerné par des risques naturels divers : ruissellement, cavités souterraines, inondations recensés dans différents périmètres de PPRI et SAGE, recul des falaises, risques littoraux liés à la submersion et aux tempêtes... Les risques industriels et technologiques, sont circonscrits aux trois communes de Saint-Jouin-Bruneval, la Poterie-Cap-d'Antifer et Colleville, et le long des canalisations de transport d'hydrocarbures transitant par le terminal portuaire d'Antifer.

En matière de risque, le SCoT s'applique à défendre un meilleur niveau de connaissance et de prévention en faisant en sorte que le recensement des secteurs à risque soit poursuivi, notamment concernant la présence des cavités souterraines.

La lutte intégrée et durable contre les phénomènes de ruissellement est une priorité (la diminution des surfaces protégées par une végétation permanente, notamment les prairies, ainsi que celle des structures paysagères arborées ou arbustive constituent une réelle préoccupation). L'ensemble des démarches des plans de prévention devra aboutir et les DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) se généraliser.

Les risques littoraux (submersion et tempêtes, érosion des falaises) sont des phénomènes d'ampleur qui nécessitent de définir une stratégie de préservation et de sauvegarde plutôt qu'une lutte couteuse et vouée à l'échec.

Un niveau d'information homogène concernant l'ensemble des risques sur tout le territoire permettra d'intégrer pleinement cette dimension incontournable dans les choix d'aménagement, en particulier pour le développement d'extensions urbaines ou de zones d'activités. La prise en compte des risques au même titre que les espaces naturels sensibles sera indispensable dans la définition de projets d'aménagement responsables et adaptés.

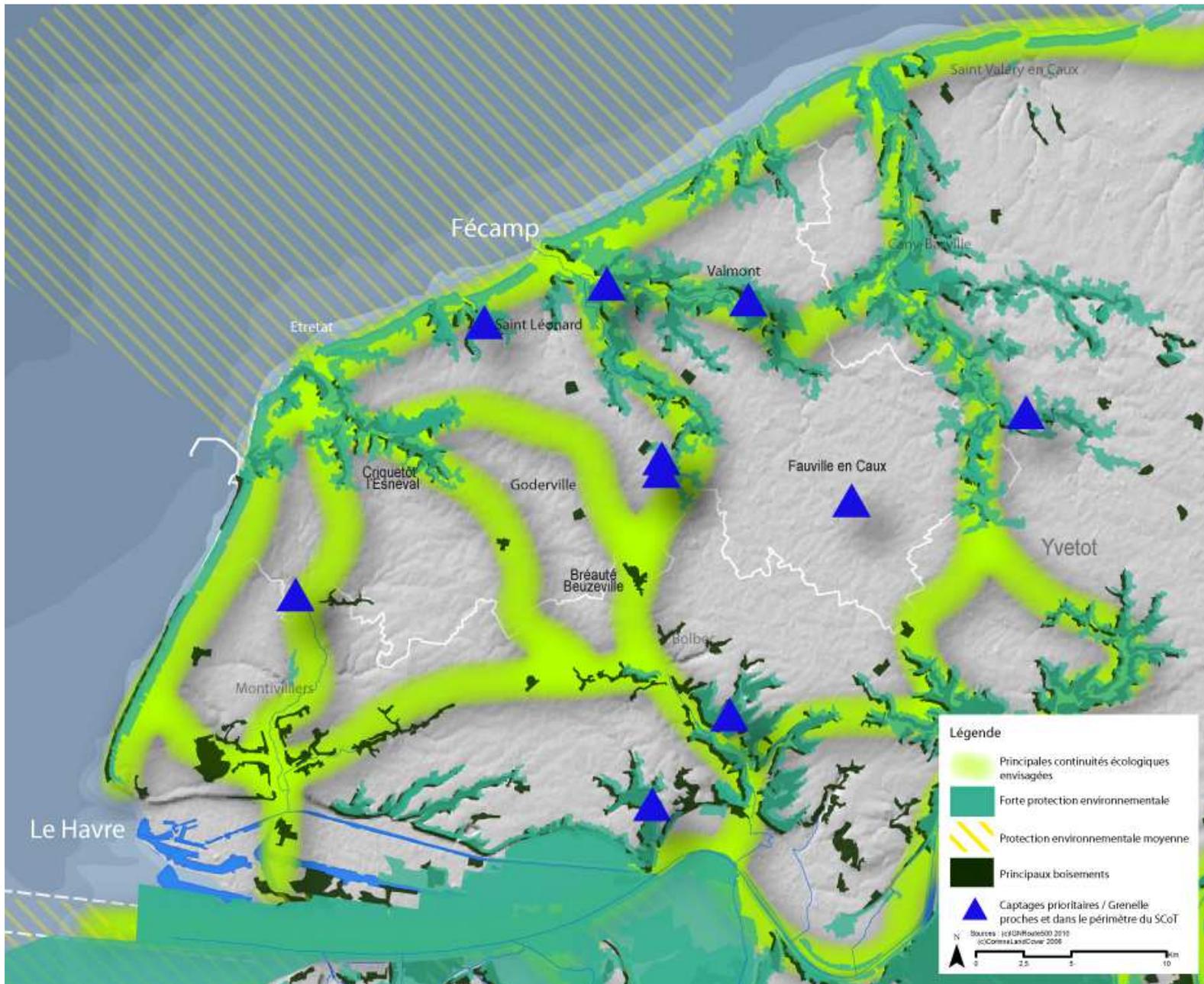
C. CAPITALISER LE PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL ET VALORISER LES ESPACES NATURELS SENSIBLES AVEC LA CONSTRUCTION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

La diversité et la bonne connexion des milieux naturels sont nécessaires à l'équilibre écologique, au fonctionnement des écosystèmes et à la préservation de la biodiversité du territoire. Aussi le SCoT comme le précise la loi Grenelle II, vise-t-il à protéger l'ensemble des milieux naturels sources (les milieux les plus riches) et développer de grandes continuités écologiques pour permettre à la biodiversité de circuler et de se renouveler. Le SCoT définit ainsi l'armature d'une trame verte et bleue qui relie les espaces naturels entre eux.

L'équilibre écologique du territoire, le bon fonctionnement des écosystèmes et la préservation de la biodiversité seront renforcés par la mise en œuvre de la trame verte et bleue qui garantira la diversité et la bonne connexion des milieux naturels. Les espaces naturels classés et recensés, sensibles et remarquables, constituent des éléments importants de la trame Verte et Bleue.

Les vallées et talwegs notamment la vallée de la Valmont et celle d'Étretat et plus généralement le réseau hydrographique étendu joueront un rôle prépondérant dans les continuités écologiques entre le littoral et le plateau de Caux. En outre les clos masures, les haies et les mares pourront constituer des points d'appui pour la trame. Cette trame structurante sera amenée à se ramifier à l'échelle des communes (coulées vertes, espaces verts de quartier ou de zones d'activités en gestion différenciée, infrastructures de gestion de l'eau...) et dans l'application de la loi littoral (coupures d'urbanisation notamment).





II- VALORISER LA MER, LE LITTORAL ET SES SITES BALNEAIRES EMBLEMATIQUES : ETRETAT, FECAMP, YPORT

Le caractère maritime procure une image forte de promotion touristique. Mer, littoral et sites balnéaires constituent des potentiels de développement important.

A. L'OUVERTURE MARITIME, UN LEVIER D'APPROPRIATION DU TERRITOIRE ; LA MER UNE RESSOURCE A VALORISER, A PRESERVER ET A RENDRE ACCESSIBLE

Ces paysages sont les éléments privilégiés du cadre de vie et une référence pour les habitants à promouvoir. Cette volonté s'exprimera dans les pratiques sportives et culturelles ainsi que dans les formations et filières économiques (secteur des énergies renouvelables, maritime et portuaire). L'exploitation des ressources maritimes peut contribuer au développement de l'industrie de transformation : produits issus de la pêche et de la biodiversité. Elle permet de créer une Marque pour identifier des produits du territoire par une labellisation reconnue. L'accès à la mer est un enjeu d'importance. L'aspect naturel de certaines valleuses doit être préservé tandis les rivages plus accessibles peuvent développer l'accueil. C'est à partir de ces points que peut s'envisager une stratégie de déplacements en modes doux vers les espaces ruraux et le long du littoral. L'organisation de circuits de découverte peut faire profiter des attraits du littoral en adaptant la fréquentation des secteurs fragiles. Une option consiste à définir des principes de stationnement et de circulation dans des sites contraints et sensibles : valleuses d'Etretat, d'Yport, des Petites et Grandes Dalles.

B. LE RIVAGE : UNE INTERFACE A GARANTIR POUR PRESERVER LA QUALITE PAYSAGERE ET COMPLETER LA TRAME VERTE ET BLEUE

Le rivage qui assure l'interface terre/mer et détermine la qualité du paysage, nécessite une attention particulière. Des coupures d'urbanisation seront définies dans le cadre de la loi littoral. Ces corridors doivent rester exempts de constructions pour servir de respiration. Le devenir des communes littorales est à examiner dans une vision globale de cohérence d'aménagement de la côte d'albâtre. Le territoire souhaite qualifier leur devenir et privilégier une inscription dans les sites. Dans les fonds de valleuses, les boisements permettront de définir le cadre d'extension possible de l'urbanisation. Le maintien des plateaux en espace naturels ou agricoles est privilégié pour freiner le ruissellement et maintenir les perspectives des sites. Là où l'urbanisation est plus dispersée (le long de la voirie), les espaces agricoles doivent être préservés autour d'une trame adaptée. Parallèlement, il est nécessaire de veiller à offrir des capacités d'extension d'urbanisation pour favoriser le développement de l'hébergement touristique. La trame verte et bleue des valleuses vers les plateaux peut constituer des corridors écologiques dans lesquels peut être inscrit une mobilité douce : Valleuse d'Etretat à Beurepaire jusqu'à Criquetot L'Esneval ; Bois des Loges d'Etretat à Ecrainville jusqu'à Goderville ; Vallée de la Ganzeville et la vallée de la Durdent vers Ourville-en-Caux. Cette démarche vise à pérenniser les espaces associant les prairies et les boisements.

C. DES SITES EMBLEMATIQUES (ETRETAT, FECAMP, YPORT) ET DES STATIONS BALNEAIRES (SAINT-JOUIN-BRUNEVAL, SAINT-PIERRE-EN-PORT, LES GRANDES ET PETITES DALLES) A FORT POTENTIEL

Moteurs d'attractivité, les sites emblématiques et les stations balnéaires nécessitent un soin permanent dans leur aménagement et leur faire-valoir. Le projet valorise leur potentiel et préserve leurs qualités identitaires. Les interventions s'inscriront dans une stratégie d'ensemble d'un projet d'aménagement global pour le littoral. Cette approche intègre l'application de la loi littoral, la maîtrise des coupures d'urbanisation pour préserver les panoramas, la maîtrise du trafic et des zones de stationnement, la valorisation du patrimoine vernaculaire et la préservation des paysages. Elle vise à développer des belvédères accessibles, des parcours tenant compte des richesses environnementales, des accès aux rivages et des activités touristiques. Elle participe au lien entre tourisme vert et bleu pour assurer une interface fluide entre le littoral et les espaces rétro-littoraux.

**TROISIEME
PARTIE**

**UN TERRITOIRE SOLIDAIRE QUI SE STRUCTURE
ET ÉLARGIT SON RAYONNEMENT DANS L'AXE SEINE**

Pour accroître les capacités d'accueil dans un contexte de pression foncière, maîtriser l'étalement urbain et poursuivre le développement économique, des outils de gestion de l'espace et d'aménagement favoriseront la cohésion territoriale, la cohérence des projets, la limitation du mitage et de la banalisation du paysage. L'excellence environnementale propose une remise en question du modèle de périurbanisation consommateur d'espace et une alternative à l'étalement urbain. Il fait la promotion de formes urbaines innovantes facilitant la réhabilitation, la rénovation et l'urbanisation à proximité des zones urbanisées, le développement de l'habitat durable et de logements diversifiés. Parallèlement, les besoins en foncier pour les activités économiques nécessitent une hiérarchisation fine en fonction du rayonnement des Zones d'Activités et de leur rôle structurant dans l'Estuaire de la Seine. L'objectif est d'optimiser l'utilisation de l'espace tout en dynamisant des zones stratégiques multimodales. Dans ce contexte, le territoire vise une organisation de l'espace multipolaire et solidaire pour renforcer la qualité de vie et l'accessibilité aux services et commerces pour ses habitants.

Le réseau de transport et de communication doit faciliter les échanges sur les Hautes Falaises et avec les territoires voisins. Il vise à fluidifier les parcours domiciles/travail et les flux de visiteurs entre les grands sites mondiaux. Parallèlement, il intègre des axes de mobilités douces calés sur la trame verte et bleue. Le redéploiement et l'intensification de l'offre en transport collectif, l'organisation de l'inter-modalité faciliteront les usages, l'optimisation des modes de transport alternatifs à la voiture et une utilisation différente du véhicule particulier. Cette organisation de territoire participera à désenclaver Fécamp et permettra au territoire de mieux s'inscrire dans le développement de l'Estuaire, porte d'entrée maritime internationale du Seine Gateway de l'ensemble de l'Axe Seine. Un des enjeux réside dans l'opportunité offerte par le projet de Ligne Nouvelle Paris Normandie.

I- UNE ORGANISATION DE L'ESPACE MULTIPOLAIRE ET SOLIDAIRE POUR RENFORCER LA QUALITE DE VIE

La structuration multipolaire, solidaire et en réseau a pour objectif de conforter la qualité de vie et de renforcer l'accessibilité aux services et commerces pour les habitants et les visiteurs. Elle vise à identifier clairement les points d'appui pour le développement : Fécamp (inscrit dans le réseau des villes moyennes de l'Estuaire), les pôles secondaires et les pôles de proximité. Le projet intègre les évolutions des usages du territoire et des nouvelles temporalités dans les modes de vie. L'accessibilité est un enjeu essentiel pour les services, l'offre culturelle, sportive et de loisirs, et anticiper le déficit de démographie médicale.

A. UNE ORGANISATION MULTIPOLAIRE POUR RENFORCER LE MAILLAGE DES POLES DE VIE

Fécamp, un pôle urbain structurant à l'échelle de l'Estuaire

Pour renforcer le rayonnement du Pays, conforter sa vocation de cœur de commerces et services, Fécamp, pôle urbain estuarien, accueille les grands équipements et services structurants (services administratifs et à la personne). La ville renforce son attractivité commerciale prioritairement par le développement des secteurs des biens d'équipements, culturels et des équipements de la personne, ainsi que d'une offre de qualité plus spécialisée en centre-ville. L'harmonisation et la complémentarité à l'échelle du Pays, la maîtrise du développement des grands pôles commerciaux périphériques seront recherchées.

Fécamp et les pôles secondaires : renforcer les centralités et le maillage du Pays, optimiser l'économie résidentielle

L'évolution des modes de vie, l'accessibilité aux services et commerces, le respect de l'environnement font l'objet d'une attention particulière : principes de solidarité ville/campagne et littoral/arrière-pays, respect du Grenelle de l'Environnement, mutualisation et mise en réseau de l'offre. Le déploiement d'activités et de services s'appuiera sur Fécamp, les pôles secondaires dont la vocation sera renforcée et les pôles de proximité en tant que relais d'animation du milieu rural. Ce maillage permettra le développement d'une politique de mutualisation renforçant la qualité de l'offre.

- **Dynamiser les 4 pôles secondaires : Criquetot l'Esneval, Fauville-en-Caux, Goderville, Valmont**

Les pôles secondaires, supports des services et commerces intermédiaires, verront leurs fonctions confortées, notamment en ce qui concerne l'offre de soins, l'offre culturelle, sportive et de loisirs et l'offre à destination des publics enfants et jeunes. Il s'agit de renforcer leur centralité, moderniser et requalifier l'offre (équipements de lecture publique et d'enseignement artistique, médiathèques, salles de diffusion) et de conforter leur rôle dans l'armature commerciale du Pays (offre commerciale spécialisée). Le projet souhaite favoriser une réflexion intercommunale en matière d'équipements et services permettant de mutualiser et d'opérer des mises en réseaux, de développer l'accessibilité et l'offre de transport vers les équipements et services.

- **Renforcer le rayonnement international du pôle touristique d'Etretat**

Etretat, pôle de proximité pour la vie quotidienne de ses habitants, est également un pôle touristique de rayonnement international qui lui confère une place particulière. Son développement touristique nécessite la construction d'une offre conséquente en matière d'hébergement, de restauration et de services. Ce développement se fera avec l'appui des communes voisines.

Les pôles de proximité et les villages : relais indispensables de l'animation de l'espace rural, de maintien une vie active dans les communes

- **Des pôles de proximité structurants**

Les pôles de proximité ont un rôle d'offre de services qualifiés de proximité ou de base, que l'on peut trouver à une échelle communale à moins de 10 mn en voiture. Ils participent à l'animation et la qualité de vie : Angerville-l'Orcher, Bréauté, Ecrainville, Gonnevill-la-Mallet, Les Loges, Saint-Jouin-Bruneval, Saint-Pierre-en-Port, Sassetot-Le-Mauconduit, Turretot, Yébleron, Yport et Etretat (qui occupe une position à part de pôle touristique international). Ces communes devront conserver les services et commerces de proximité et favoriser le regroupement des services publics de type maison des services publics pour faire un ensemble de démarches administratives dans un même lieu.

- **Les communes rurales : un espace de vie à préserver**

Conserver une vie active dans les villages ruraux est un enjeu incontournable du PADD. L'objectif est d'y maintenir les commerces et les activités en place. Le projet du pays des Hautes Falaises vise à préserver son identité rurale dont la force repose sur un équilibre entre sa structure agricole et l'accueil de nouvelle population attirée par l'espace et le cadre de vie. Cette ruralité n'est pas figée, elle évolue en intégrant les nouvelles technologies, en s'ouvrant à la culture, aux loisirs, aux sports et au tourisme...

B. QUALITE DE VIE, SOLIDARITE, ACCESSIBILITE : LES PRINCIPES POUR GUIDER L'EVOLUTION DE L'OFFRE EN SERVICES ET EN EQUIPEMENTS

Viser une meilleure qualité de vie invite à dépasser les approches classiques de niveau d'équipement et de services, et à considérer les évolutions sociétales. Les modes de vie ont fortement évolué, avec une multiplication des déplacements et des articulations temps professionnels/temps de loisirs qui correspondent à une plus grande flexibilité et moins à des horaires standards (8 h / 18 h).

Développer l'accessibilité aux services et commerces

La perspective d'une égalité d'accès aux commerces et services constitue une approche permettant l'émergence de nouvelles propositions. Les nouvelles technologies constituent un moyen de rapprocher les habitants et les services, un levier d'accessibilité et d'animation notamment pour les secteurs ruraux (e-administration, écoles et cartables numériques, offre de formations à distance, mise en réseaux des acteurs, télésanté, etc.). Comme de nombreux territoires, le Pays risque d'être confronté à un « triple fossé numérique » : générationnel, social et culturel qui prive certaines catégories sociales des potentialités offertes par les TIC. L'investissement dans des Espaces Publics Numériques (EPN) est un moyen d'accès à de nouveaux services pour les habitants.

Proposer des services de qualité à toutes les tranches d'âges

La qualité de l'offre, sa capacité à répondre à tous les âges de la vie et à l'articulation vie professionnelle/vie familiale doit rester un gage d'attractivité résidentielle pour le Pays des Hautes Falaises.

- **Pour la Petite Enfance (0-6 ans) : compléter l'offre en lieux d'accueil collectifs**

Face à la progression des familles avec jeunes enfants, il s'agit de compléter et développer l'offre en lieux d'accueil collectif qui arrive à saturation dans certaines parties du territoire, notamment dans les pôles de vie principaux et en articulation avec les trajets domicile/travail.

- **Pour l'Enfance (3-12 ans) : des lieux d'accueil périscolaire**

Pour pallier l'insuffisance de l'offre d'accueil sur les temps périscolaires (vacances scolaires, mercredis, soirées, midis...) liée aux besoins générés par l'arrivée des nouvelles populations, il s'agit de prévoir des lieux d'accueil (CLSH, centre de loisirs sans hébergement) conçus à une échelle intercommunale, qui peuvent bénéficier de l'optimisation de locaux existants (écoles...).

- **Pour la Jeunesse : développer une offre spécifique**

Une offre spécifique adaptée à ce public peut être développée notamment en ce qui concerne la pratique sportive (optimisation de l'utilisation de gymnases, équipement en citystade, etc...) et la pratique musicale (locaux de répétitions pour les musiques actuelles).

- **Pour les personnes âgées : anticiper les besoins liés au vieillissement par une diversification et une réadaptation de l'offre**

L'allongement de la vie et l'évolution des modes de vie des personnes âgées (maintien au domicile, vieillissement en couple, etc.) invitent à repenser l'offre d'habitat et de services en articulation avec les étapes du vieillissement. La proximité est une notion importante à prendre en compte. Le Pays étant bien équipé en structures d'accueil médicalisées de type EPHAD, les objectifs s'orientent vers la diversification et la réadaptation de l'offre d'hébergement, la pérennisation et le développement de l'accessibilité physique aux services, commerces et équipements publics, le renforcement du maintien à domicile, le développement de l'offre de structures spécialisées pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et l'anticipation des besoins de maintien à domicile des personnes dépendantes. Le développement de filières gériatriques, de réseaux de prise en charge des personnes âgées (à l'instar du réseau de maintien à domicile multithématique déjà présent sur le Pays), la prise en compte de « parcours de vie et de santé des personnes âgées », le soutien « aux aidants » est à prioriser.

Diversifier l'offre culturelle, sportive et de loisirs : levier essentiel de la qualité de vie des Hautes Falaises

La dynamisation de l'offre culturelle, sportive et de loisirs dans un souci de diversité et de qualité constituera un levier d'attractivité. Il s'agira notamment de :

- veiller à la mise en réseau des équipements et des acteurs en favorisant la mutualisation des moyens et la qualité de l'offre ;
- doter Fécamp des équipements structurants qui maintiendront l'attractivité du Pays ;
- renforcer les pôles secondaires (Criquetot l'Esneval, Goderville, Fauville-en-Caux, Valmont) d'équipements culturels de niveaux intermédiaires ;
- articuler l'offre culturelle et touristique en favorisant la connexion à des sites majeurs de l'Estuaire pour élargir la lisibilité de l'offre.

Le rayonnement du territoire sera renforcé par l'articulation de l'offre culturelle, sportive et de loisirs à l'offre touristique et événementielle.

Santé : anticiper le déficit de démographie médicale et maintenir l'offre de soin

Dans les années à venir, le Pays devra faire face à un déficit démographique des professionnels de santé. Une intervention publique volontariste favorisera l'installation de professionnels de santé dans les pôles secondaires et attirera des spécialités médicales en déficit (pédiatrie, ophtalmologie notamment). Comme le préconise le Projet Régional de Santé, il s'agira de favoriser les recrutements et la stabilisation des professionnels de santé sur le Pays en utilisant toute la palette des dispositifs administratifs existants pour favoriser l'installation de ces professionnels (centre intercommunaux de santé, centres de soins dentaires, classement en territoire de santé en déficit,..). Le partage des connaissances et des pratiques innovantes (télésanté, données partagées, etc.), la formation, initiale et continue et les pratiques innovantes en la matière (contrat de formation sanitaire, développement des postes d'internat et de post-internat, diversification des terrains de stage, formation continue en partenariat, etc.) sont des axes prioritaires de développement

Par ailleurs, le Pays fait l'objet de taux de mortalité et de surmortalité liés à des pathologies qui devront être réduits grâce au développement de la prévention et de

l'éducation à la santé. La politique de santé publique sera orientée vers les problématiques locales en renforçant la continuité et la coordination des dispositifs et des acteurs, ainsi que la prévention via le Réseau Local de Promotion de la Santé du Pays des Hautes Falaises (RLPS PHF) qui promeut un programme d'actions territorialisées. Le Réseau local de promotion de la santé , le Centre de soins, d'accompagnement et de prévention des addictologies ainsi que l'équipe d'addictologie de liaison sur Fécamp en sont les acteurs privilégiés.

II- DES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATION FLUIDES QUI FACILITENT LES ECHANGES SUR LES HAUTES FALAISES

Le Pays dispose d'une offre en transports en commun insuffisante pour un report modal significatif au bénéfice des transports collectifs et dans une moindre mesure des modes de déplacements doux. Le transport routier et la voiture individuelle restent les modes dominants. Ce modèle de mobilité lié à l'étalement urbain et la dispersion des pôles d'activités exerce une pression financière sur les ménages fragiles et ne favorise pas l'égalité d'accès à l'emploi, à l'éducation, aux loisirs et à la culture. Face aux enjeux climatiques et énergétiques, le projet vise à limiter les impacts du transport routier et proposer la réalisation d'un schéma de déplacement. Il souhaite également promouvoir l'utilisation des nouveaux modes de transports électriques (voiture, bus...).

Pour disposer de transports collectifs performants, le SCoT offre des conditions de report modal vers les transports publics et les modes doux tout en maintenant un bon niveau de service du réseau routier. Le territoire valorise ses atouts : port de Fécamp et façade maritime, deux connexions à l'autoroute au Sud, lien ferré structurant Fécamp/Bréauté connecté à l'axe Le Havre/Rouen/Paris, transports publics organisés en étoile depuis Fécamp et la gare de Bréauté. Le SCoT affiche la volonté d'améliorer l'accessibilité ferroviaire et routière au Pays, notamment vers Fécamp, et d'intensifier les dessertes en transports publics en prenant appui sur les pôles secondaires et de proximité qui conforteront leurs rôles d'échanges intermodaux rayonnant sur les secteurs ruraux les plus diffus du territoire.

Le désenclavement de Fécamp par l'amélioration des infrastructures est un objectif majeur. Le territoire conforte le maillage du réseau existant et souhaite inscrire le prolongement de la LER de Rolleville vers les Ifs pour gérer les déplacements domicile/travail et faciliter l'accès au Havre par le fer. Le projet vise également à améliorer les relations avec la Vallée du Commerce. Dans ce schéma, la Gare de Bréauté constitue un nœud ferroviaire de premier ordre. Son accessibilité, le développement de l'intermodalité et l'opportunité par son intermédiaire de se raccorder au projet de Ligne Nouvelle Paris Normandie sont des enjeux importants. Le tourisme et le littoral constituent également des secteurs à fort potentiel que le projet de mobilité valorise. La mer offre des possibilités de transports moins émetteurs de CO₂ : cabotage entre sites touristiques de l'Estuaire, liaisons avec les pôles intermodaux. Ces objectifs préparent le réseau secondaire à l'arrivée de la LNPN et à faciliter son accès.

A. AMELIORER L'ACCESSIBILITE ET LA DESSERTE DU PAYS : RENFORCER LE MAILLAGE ET LES CENTRALITES

L'accessibilité de Fécamp repose sur le redéploiement et l'intensification de l'offre en transport collectif articulés avec les projets de développement routiers. L'intermodalité sur les principaux axes de transport rendra plus performant les modes alternatifs à la voiture et une utilisation différente du véhicule particulier.

Améliorer l'accessibilité et la desserte du territoire par les transports en commun et les liaisons ferroviaires

Le projet vise à compléter le maillage, renforcer l'irrigation du territoire et le relier efficacement aux territoires voisins. Les grands objectifs poursuivis proposent d'améliorer l'accessibilité à Fécamp et son rôle de pôle intermodal, tout en facilitant les déplacements : relations entre les pôles structurants, offre de transport en commun dans l'espace rural, rabattement efficace depuis les espaces ruraux, connexions avec les territoires voisins.

Intensifier l'axe Fécamp/Bréauté par la modernisation de la liaison ferroviaire pour les voyageurs et le fret

La modernisation de la ligne est un préalable indispensable à l'intensification des dessertes et à l'optimisation des temps de parcours entre Fécamp, Le Havre et Rouen. L'objectif d'augmenter les fréquences Le Havre/Fécamp par Bréauté, est complété par celui d'affirmer deux pôles intermodaux importants pour la structuration du réseau de mobilité sur le territoire : Fécamp et Bréauté. La mise en service de liaisons directes Fécamp/Le Havre a montré son efficacité par rapport à la voiture. La fréquentation de la gare de Fécamp est en augmentation constante. Le projet vise à augmenter l'offre directe sur le trajet Le Havre/Bréauté Gare/Fécamp. Un cadencement plus régulier à l'heure et des amplitudes horaires élargies permettraient de conforter cette liaison et de délester la RD 925. Un accès privilégié au Havre « hub » intermodal régional ouvrira le Pays des Hautes Falaises vers la rive sud de la Seine. L'amélioration du service ferroviaire depuis Fécamp doit permettre de "raccrocher" à Bréauté l'ensemble des correspondances avec Yvetot/Rouen et Paris. L'amélioration de la ligne est indispensable pour augmenter les amplitudes horaires, le nombre de sillons (TER Fécamp/Bréauté et Fécamp/Le Havre), et accroître le nombre de correspondances à Bréauté vers Rouen et Paris.

Le projet rappelle également les enjeux du fret ferroviaire. Le corridor Fécamp/Bréauté permet d'envisager un trafic de marchandises depuis le port de Fécamp ou la zone d'activités des Hautes Falaises vers l'Axe Seine ou la Picardie. Le transport des denrées agricoles produites sur le Pays pourrait également bénéficier de l'offre ferroviaire. Une réflexion sur le rôle de la gare des Ifs et l'accès au parc des Hautes Falaises est envisagée. La stratégie de développement économique favorise la multi-modalité de transport du fret (ferroviaire, maritime et routier). De fait, le secteur de Bréauté, à proximité de l'A29 et de la ligne Le Havre-Motteville-Rouen, occupe une place stratégique pour développer un espace économique majeur pour le Pays.

Le prolongement de la Lézarde Express Régional

La LER, ouverte en 2002 connaît un succès grandissant et offre une alternative performante à l'usage de la voiture particulière dans les

relations domicile-travail. Son prolongement depuis Rolleville jusqu'à Criquetot l'Esneval vers Fécamp sur les anciennes emprises ferroviaires réaménagées permettrait d'irriguer efficacement le Pays avec un mode de transport structurant de type tram-train et de capter une partie des flux entre le Havre et Fécamp. Il peut s'envisager à terme en s'appuyant dans un premier temps sur des liaisons plus classiques par cars coordonnées avec les gares LER de Rolleville ou de Montivilliers. L'attractivité des communes de Criquetot-l'Esneval et de Goderville, pourrait être renforcée autour des futurs pôles d'échanges qui donneraient l'occasion d'accompagner des projets urbains, de zones d'habitat et d'activités.

▪ **Mieux irriguer l'intérieur du territoire : compléter le maillage secondaire structurant le territoire rural**

Le projet entend compléter le maillage structurant par des liaisons complémentaires essentiellement Est-Ouest. Les secteurs de Criquetot l'Esneval et de Goderville sont en position d'interface avec l'agglomération Havraise, Fécamp et le littoral. Fortement dépendants du bassin de vie du Havre il est nécessaire d'améliorer la desserte en transports en commun sur les liaisons structurantes (cf. carte mobilités) permettant notamment de se raccorder aux gares de Bréauté, de Foucart-Alvimare, de Rolleville (LER) et du Havre. Le rabattement vers des gares peut également être favorisé entre Valmont et Fécamp et entre Fauville en Caux et Foucart-Alvimare (pour les dessertes régionales). D'autres liaisons complémentaires sont à étudier à l'Est du Pays pour compléter le maillage en transports publics vers Fauville en Caux et Valmont, notamment en ce qui concerne la remise en service de l'ancienne voie ferrée entre Fécamp et Valmont en articulation avec le projet de voie verte. La desserte fine du territoire peut mobiliser des solutions adaptées comme le transport à la demande, le co-voiturage (site internet, aires de stationnement, point de rencontres) ou les Plans de Déplacements Entreprises (PDE).

Favoriser la découverte des Hautes Falaises en renforçant la desserte de l'axe littoral et maritime

Le littoral est un espace de vie du quotidien à forte attractivité touristique. Le renforcement de sa desserte par bus favorisera la découverte de son patrimoine exceptionnel, assurera une alternative aux migrations domicile-travail entre l'Ouest du Pays et l'agglomération havraise. Etretat, pôle touristique d'envergure internationale, connaît d'intenses problèmes de stationnement sur un site très contraint. Le projet du SCoT vise à améliorer son accessibilité en transport en commun depuis les gares du Havre, de Fécamp et de Bréauté. Le développement du cabotage maritime entre Fécamp, Yport, Etretat et le Havre constitue également un axe au potentiel intéressant à explorer.

Organiser une inter-modalité efficace pour fluidifier les déplacements

Le projet promeut l'inter-modalité qui repose sur l'utilisation successive de plusieurs modes de transport. Le changement de mode de transport s'opérant à la faveur d'un nœud inter-modal (gare ferroviaire ou routière, halte multimodale ou simple) doit s'effectuer dans de bonnes conditions : accès, stationnement, horaires, billettique, services. Le projet vise à conforter des nœuds intermodaux pour les rendre attractifs et accessibles à tous les modes de déplacements et les modes doux. Ces nœuds renforceront les centralités et amélioreront l'accès aux équipements et services. Ils permettront de faciliter les connections avec les territoires voisins et notamment les correspondances train/automobile. Ils permettent d'envisager un développement et/ou un renouvellement urbain. Ils deviennent des sites stratégiques et doivent proposer des conditions satisfaisantes de rabattement de tous les modes (signalétique, accès, stationnement). Dans ce cadre, le projet favorise l'adaptation des horaires aux pratiques quotidiennes (fréquences ferroviaires et des liaisons bus express à heure de pointe), et les inscrira dans une chaîne de déplacements pour faciliter les changements de modes (notamment entre bus et trains).

- **Mailler le territoire autour des gares**

Les Gares de Bréauté et de Fécamp constituent des portes d'entrée sur le Pays à valoriser. Le projet vise à conforter ces deux pôles d'échanges intermodaux principaux. La gare de Bréauté constitue un point d'articulation majeur en redistribuant les voyageurs vers le Havre, Yvetot/Rouen/Paris. Le projet vise à conforter ce rôle pivot en améliorant ces liens avec la Vallée du Commerce, Goderville et Etretat et en captant une partie du trafic de la Ligne Nouvelle Paris Normandie attendu à long terme. Gare de « rendez-vous » Bréauté-Beuzeville est appelée à devenir un pôle intermodal important du Pays (gare ferroviaire et routière) en multipliant et en organisant les correspondances. La gare de Fécamp, doit être confortée en lien avec les transports urbains et interurbains par l'organisation de rabattement efficace. Elle pourrait également gagner en visibilité dans la ville en lien avec le redéveloppement des espaces portuaires. La gare TER de Foucart-Alvimare sur la ligne Le Havre-Rouen pourrait être également confortée dans sa position en « avant-poste » à l'Est du Pays en proposant des arrêts supplémentaires aux heures de pointe.

- **Renforcer l'efficacité des pôles multimodaux**

Goderville et Criquetot l'Esneval, à la croisée de plusieurs lignes de bus interurbains, doivent consolider leur place de carrefour au cœur des Hautes Falaises en direction du littoral, du Havre et de Bréauté. Cette position pourrait être renforcée dans la perspective du prolongement de la LER. La place de Fauville en Caux et Valmont dans le réseau doit également être confortée, ainsi que celle des pôles de proximité avec la création de haltes multimodales pour participer à la chaîne de déplacement. Un transport en commun doit être organisé entre Fauville en Caux et la Gare de Foucart-Alvimare pour faciliter son accessibilité.

- **Améliorer la desserte routière du Pays dans le cadre d'un schéma de déplacement et de transport global**

L'accessibilité du Pays est indispensable pour favoriser le développement du territoire, elle vise en priorité à optimiser et améliorer les infrastructures structurantes existantes : RD 925, RD 926, RD 910 reliant le Pays à l'échangeur de Bolbec, contournement de

Fécamp. Le doublement de la RD 925 est envisagé en fonction de l'évolution du trafic tout en misant sur la capacité de report modal vers les transports en communs. Le projet vise des performances accrues des transports collectifs et l'évolution des comportements en matière de déplacement qui peuvent stabiliser à termes les volumes de trafics. L'harmonisation de la desserte routière du Pays pourra être appréhendée en lien avec le développement de l'offre en transport ferroviaire.

B. PROPOSER UNE ALTERNATIVE EN MOBILITE DOUCE INSCRITE DANS LA TRAME VERTE ET BLEUE

Le territoire souhaite proposer une alternative en mobilité douce encore peu développée dans les déplacements au quotidien (travail, études, commerces, loisirs et culture). Cette alternative qui concerne essentiellement les déplacements en vélos et à pied pourrait être élargie au-delà de la découverte du territoire par les modes doux réservée au littoral et sa proximité (euro-vélo-route, GR 21 et GR211). Le SCoT vise à promouvoir les déplacements doux à différentes échelles.

Développer la découverte du territoire par les modes de déplacement doux et favoriser la pratique du vélo

L'objectif est de faciliter la pratique des modes doux dans le réseau d'inter-modalité pour les habitants et les visiteurs (vélo, vélo-route, voies vertes, sentier du littoral, bateau, cheval). La pratique du vélo et des modes doux peut être favorisée dans l'espace public par l'intégration de la mobilité durable dans les opérations d'aménagement. Elle vise à accompagner le développement du tourisme vert. Certaines orientations peuvent faciliter la mobilité douce dans le pôle urbain de Fécamp, les pôles de vie principaux et les sites emblématiques du territoire : pistes cyclables, stationnement adapté et à proximité des équipements et commerces, parc relais autour des gares et stations de bus structurantes dans les bourgs principaux, zone apaisées, rabattement sécurisé dans un rayon de 5 km autour des gares et des pôles d'échanges principaux.

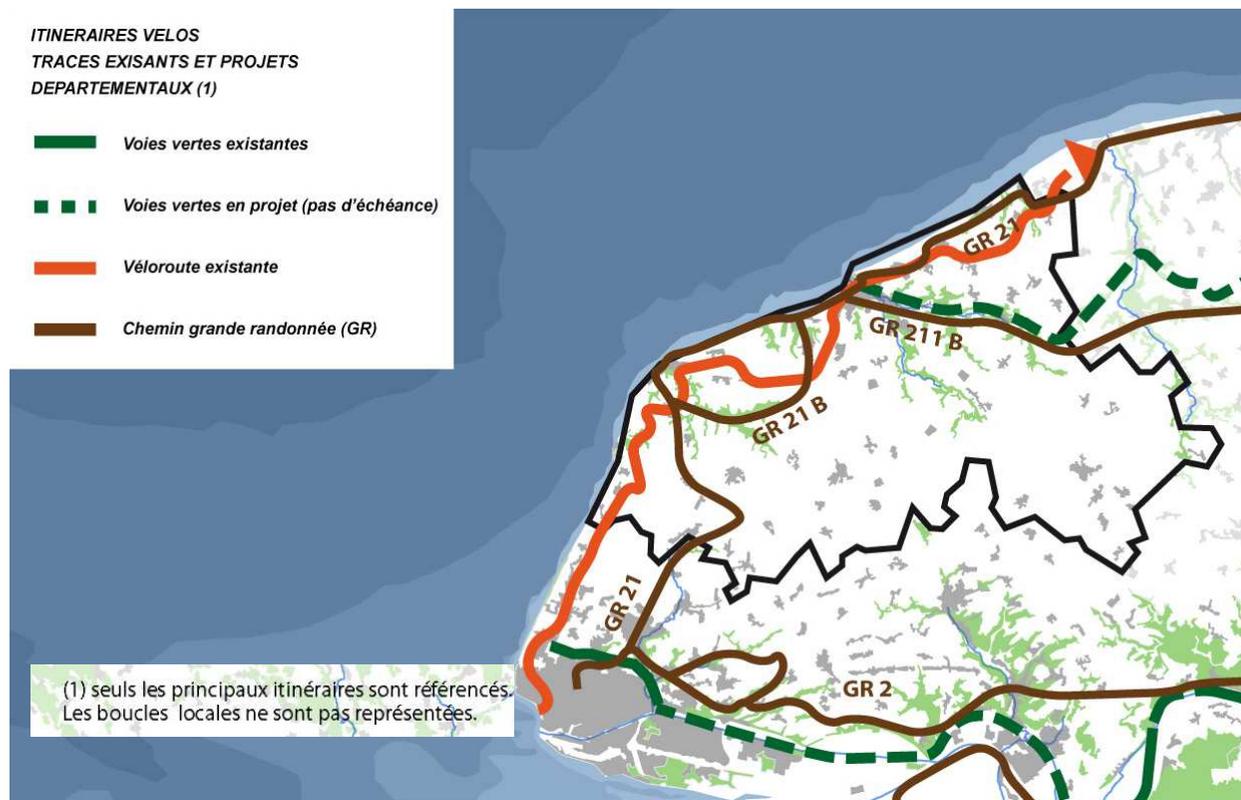
S'inscrire dans les trames vertes et bleues pour renforcer et compléter le réseau existant : vers un schéma de mobilités douces

Afin de développer le réseau de déplacements doux (GR et vélo-route), le territoire peut s'appuyer sur la trame verte et bleue pour construire un schéma de mobilités douces. Des projets existants ou en cours s'inscrivent dans cette dynamique : liaison Fécamp/Yport/Etretat à vélo ; vélo-route du Lin entre Fécamp et

Dieppe (en cours de réalisation); sentier du littoral autour de Saint-Jouin-Bruneval. Des réflexions peuvent compléter ce schéma : développement des modes doux autour des gares ferroviaires de Bréauté et de Fécamp, portes d'entrée du territoire ; services dédiés à Fécamp et à la gare de Bréauté (location de vélos, de matériel, entretien,...)...

ITINERAIRES VELOS TRACES EXISANTS ET PROJETS DEPARTEMENTAUX (1)

-  Voies vertes existantes
-  Voies vertes en projet (pas d'échance)
-  Véloroute existante
-  Chemin grande randonnée (GR)



III- DES OUTILS D'AMENAGEMENT ET DE PLANIFICATION POUR ANTICIPER LES BESOINS EN FONCIER DES HAUTES FALAISES

Le projet vise à promouvoir les outils de planification qui facilite la maîtrise d'une organisation adaptée du territoire respectueuse de la trame verte et bleue : urbanisme, gestion du foncier, planification. Face à la pression foncière, il est impératif de préciser et hiérarchiser les besoins en foncier pour le développement économique en optimisant l'espace. Dynamiser le développement économique des zones d'activités stratégiques et multimodales est une priorité pour permettre au Pays de poursuivre son développement, offrir des emplois et réduire l'impact des déplacements/domicile travail. Dans ce contexte, la maîtrise de l'étalement urbain est essentielle pour optimiser la gestion de l'espace et permettre l'épanouissement du potentiel de développement économique sans compromettre l'équilibre des activités agricoles. Le renouvellement urbain et les nouvelles formes urbaines participent à la définition d'un modèle respectueux de l'identité des communes et de la qualité du cadre de vie.

A. SE DOTER D'OUTILS DE PLANIFICATION

Pour mettre en œuvre les orientations qui sont portées dans le SCoT, les collectivités se saisissent des outils de planification qui leur procurent une maîtrise de l'organisation du territoire. Le projet vise la promotion et la mise en œuvre d'outils d'urbanisme de rang intermédiaires (schéma de secteur, schéma de développement sectoriel : PLH, PDU...), d'outils de gestion du foncier et de planification.

Les PLU pour renforcer le rôle et la cohésion des centres de vie, limiter le mitage et la banalisation du paysage

Pour orienter leur développement les communes s'appuient sur un Plan Local d'Urbanisme qui définit le cadre du projet d'aménagement communale. Cet outil permet d'envisager une gestion de l'espace propice à servir l'excellence environnementale et la maîtrise de l'étalement urbain. Il définit les conditions

d'extension et d'aménagement des zones urbaines et à urbaniser, affirme l'identité des communes (prescriptions urbaines, architecturales et paysagères), pose les conditions de protection des espaces agricoles et du patrimoine naturel.

Des schémas locaux d'aménagement pour harmoniser l'aménagement du territoire

A l'échelle intercommunale ou à celle du Pays, des schémas locaux pour l'aménagement du territoire permettent d'harmoniser les actions. Pour conduire la politique de diversification et de construction de logements, le territoire développera des outils réglementaires et opérationnels. La réalisation de **Programmes Locaux de l'Habitat** permettra de définir les objectifs et les principes pour répondre aux besoins. Il s'agit également du **schéma éolien, du schéma d'accueil touristique et d'un schéma de mobilité, transport et déplacement** qui constituent des piliers des engagements du SCoT des Hautes Falaises. Parallèlement, la gestion des risques naturels représente un enjeu fort. La connaissance des risques est impérative. La présence de cavités souterraines, les risques de ruissellement et d'inondation sont de nature à limiter la capacité d'accueil de certains secteurs. Les objectifs poursuivis visent à limiter la vulnérabilité des zones exposées et à partager la connaissance du risque pour anticiper la réalisation de certaines opérations.

B. MAITRISER L'ETALEMENT URBAIN ET REDUIRE LA CONSOMMATION FONCIERE EN DEVELOPPANT DES FORMES D'HABITAT DURABLE ET DES LOGEMENTS DIVERSIFIES

Réduire de 50 % la consommation d'espace pour l'habitat

Pour atteindre ses ambitions et réduire la consommation de foncier, le territoire s'engage vers une évolution de son modèle d'urbanisme. Outre la réduction de la consommation foncière, les architectes et urbanistes devront proposer des formes d'habitat qui répondent aux aspirations des habitants qu'elles soient sociétales (espace, modularité, lumière, espace vert, vieillissement...) ou environnementales (consommation énergétique, empreinte écologique...). Le projet encourage la création de formes urbaines nouvelles, la réhabilitation et la rénovation du bâti (clos masures, centre villageois...) et prescrit l'urbanisation à proximité immédiate des

zones urbanisées. Cette nouvelle perspective vise à diversifier le parc en offrant des logements de toutes tailles en location et en accession.

Miser sur le renouvellement urbain et de nouvelles formes urbaines

Afin de maîtriser l'étalement, le territoire met en avant son potentiel de renouvellement urbain. Il favorise les zones desservies par les réseaux de distribution et celles qui ne nécessiteront pas d'extension ou de renforcement aux coûts élevés pour la collectivité. Parallèlement, il s'agit de développer des projets urbains autour des zones desservies par les transports en commun existants ou projetés, notamment sur Fécamp, les communes à proximité immédiate de la gare de Bréauté-Beuzeville (Bréauté et Houquetot), les pôles secondaires, les pôles de proximité et les communes concernées par le prolongement de la LER depuis Rolleville (Turretot, Criquetot-L'Esneval, Ecrainville, Goderville). Le territoire propose également des formes urbaines alternatives à la maison individuelle qui répondent aux aspirations des habitants. La densité ne se résumera pas à un aspect comptable et devra éviter l'uniformisation des modes d'habitat. Le territoire promeut ainsi un habitat au service de la qualité de vie de ses habitants et respectueux de l'environnement.

Définir un modèle urbain respectueux de l'identité des communes rurales du Pays des Hautes Falaises

Favoriser l'émergence d'un modèle urbain pour les communes rurales qui corresponde à leur identité s'articule autour de deux volets d'exigences :

- appuyer la composition des bourgs en définissant des espaces publics comme lieux de cohésion sociale (rencontres, animations,...), en renforçant les circulations douces, en facilitant l'accès aux équipements et services ;
- affirmer les exigences urbaines : respect des trames paysagères, insertion des zones urbanisées en harmonie avec la composition des bourgs, définition de projets qui limitent la consommation d'espaces agricoles.

Des usages partagés du foncier : mixer les fonctions d'un même espace

Pour limiter les consommations foncières et développer la culture du projet urbain, le Pays s'oriente vers une plus grande mixité des usages fonciers. La conception des

nouveaux espaces prendra en compte la pluralité des usages des espaces selon les temporalités (bassin de rétention à fond plat qui servent d'espace public, partage des zones de stationnement entre zone de centre bourg et zones d'habitat...). Outre son bénéfice sur la construction des espaces urbains cela permet de réduire les coûts et de mutualiser les investissements.

IV- INSCRIRE LE PAYS DES HAUTES FALAISES DANS LA DYNAMIQUE METROPOLITAINE DE L'ESTUAIRE ET DE L'AXE SEINE

A. CONNECTER LE RESEAU DU PAYS A CEUX DES TERRITOIRES VOISINS ET L'AXE SEINE

Le SCoT inscrit son schéma de mobilité dans l'Estuaire pour bénéficier des dynamiques de métropolisation et de développement de la Vallée de la Seine.

Connecter les réseaux du Pays des Hautes Falaises aux territoires voisins et vers le Sud de la Seine

Pour faciliter les déplacements avec les territoires voisins :

- connecter le Pays à la Vallée du Commerce (Bolbec, Lillebonne, Notre-Dame-de-Gravenchon) ;
- améliorer l'accessibilité d'Etretat en transport en commun depuis les gares du Havre et depuis de la côte fleurie (Deauville, Honfleur) ;
- améliorer les connexions du Pays aux réseaux de transports en commun de la Seine Maritime et du Calvados, en lien avec les principales gares ;
- prolonger les corridors de transports collectifs au-delà des limites du Pays et assurer la fluidité de la mobilité vers les principaux pôles régionaux.

Saisir l'opportunité du développement de la vallée de la Seine et anticiper le projet Ligne Nouvelle Paris Normandie

Le projet de Ligne Nouvelle Paris Normandie représente un enjeu incontournable, notamment autour de la gare de Bréauté en tant qu'étape potentielle. Outre les possibilités de transport de voyageur, le développement de l'Axe Seine offre un potentiel de développement du fret ferroviaire qui pourrait dynamiser les coopérations avec le port du Havre et les autres ports de la Manche pour le commerce maritime et l'acheminement terrestre des marchandises. La construction du réseau secondaire de mobilité dans lequel s'inscrit le Pays des Hautes Falaises vise à préparer l'arrivée de la LNPN pour en faire profiter l'ensemble du territoire et le raccorder le plus finement possible vers les gares du projet LNPN.

B. LES ZONES D'ACTIVITES STRATEGIQUES DU PAYS DES HAUTES FALAISES DANS LE SCHEMA ECONOMIQUE STRUCTURANT DE L'ESTUAIRE

	ESTIMATIONS DE LA DEMANDE
Tertiaire	31,7 ha bâtis neufs sur 15 ans
Industrie + BTP	202 ha sur 15 ans
Logistique	346 ha sur 15 ans

ZONES D'ACTIVITES DES POLES STRUCTURANTS

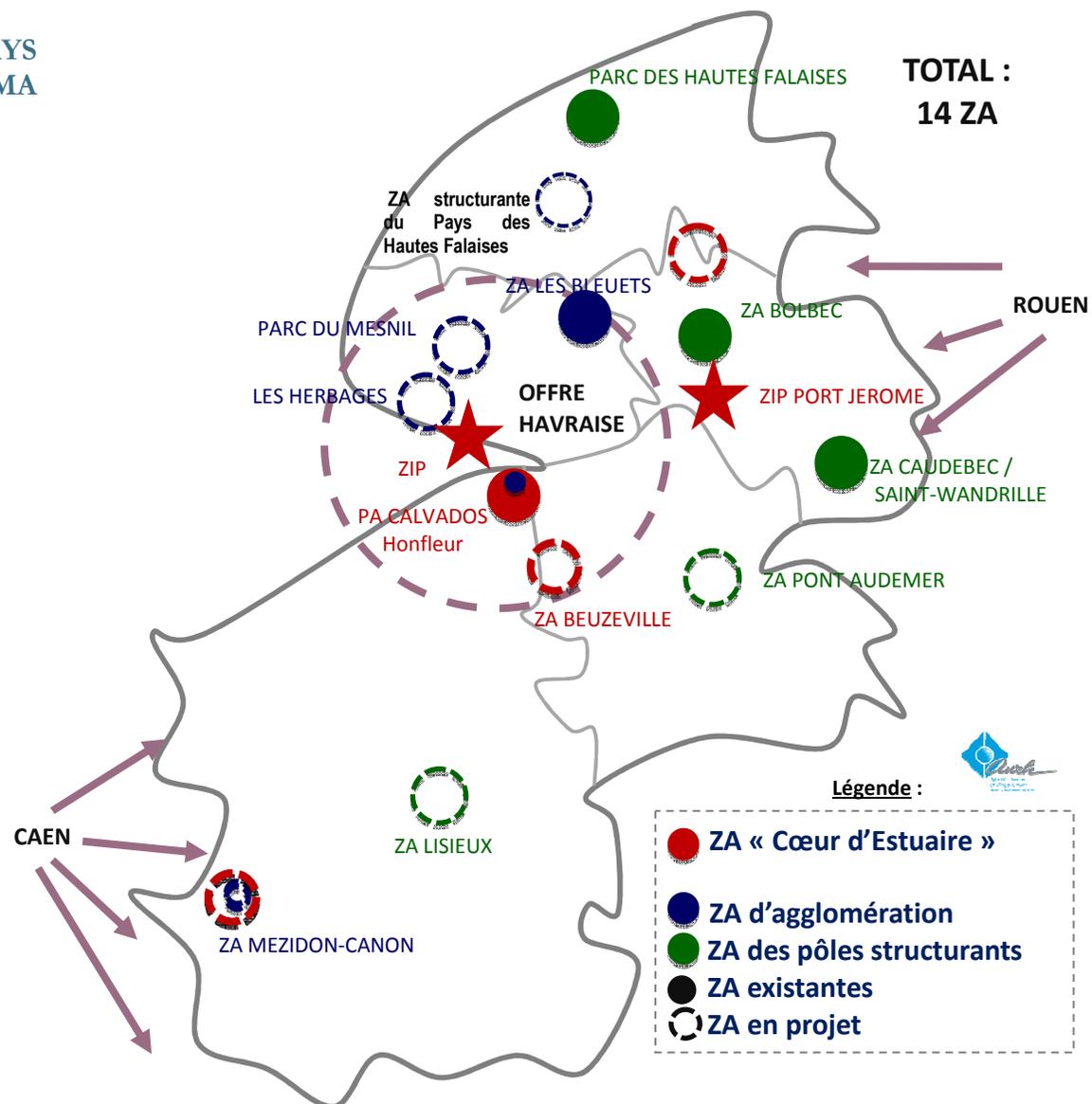
Zones ayant un enjeu d'aménagement du territoire pour favoriser la diffusion de la dynamique économique sur l'ensemble du territoire

ZONES D'ACTIVITES D'AGGLOMERATION

Zones bénéficiant d'une attractivité « naturelle du fait de la proximité d'espaces urbains majeurs et dont l'offre doit être renouvelée »

ZONES D'ACTIVITES « CŒUR ESTUAIRE »

Zones très structurantes, capables de capter des projets exogènes mobiles et de bénéficier de la dynamique de l'axe Seine; elles sont **la priorité** pour le développement à venir du territoire sur laquelle l'ensemble des acteurs l'Estuaire doivent se mobiliser



C. UN MODELE D'URBANISME DURABLE QUI VALORISE L'IDENTITE DES HAUTES FALAISES A DE MULTIPLES ECHELLES

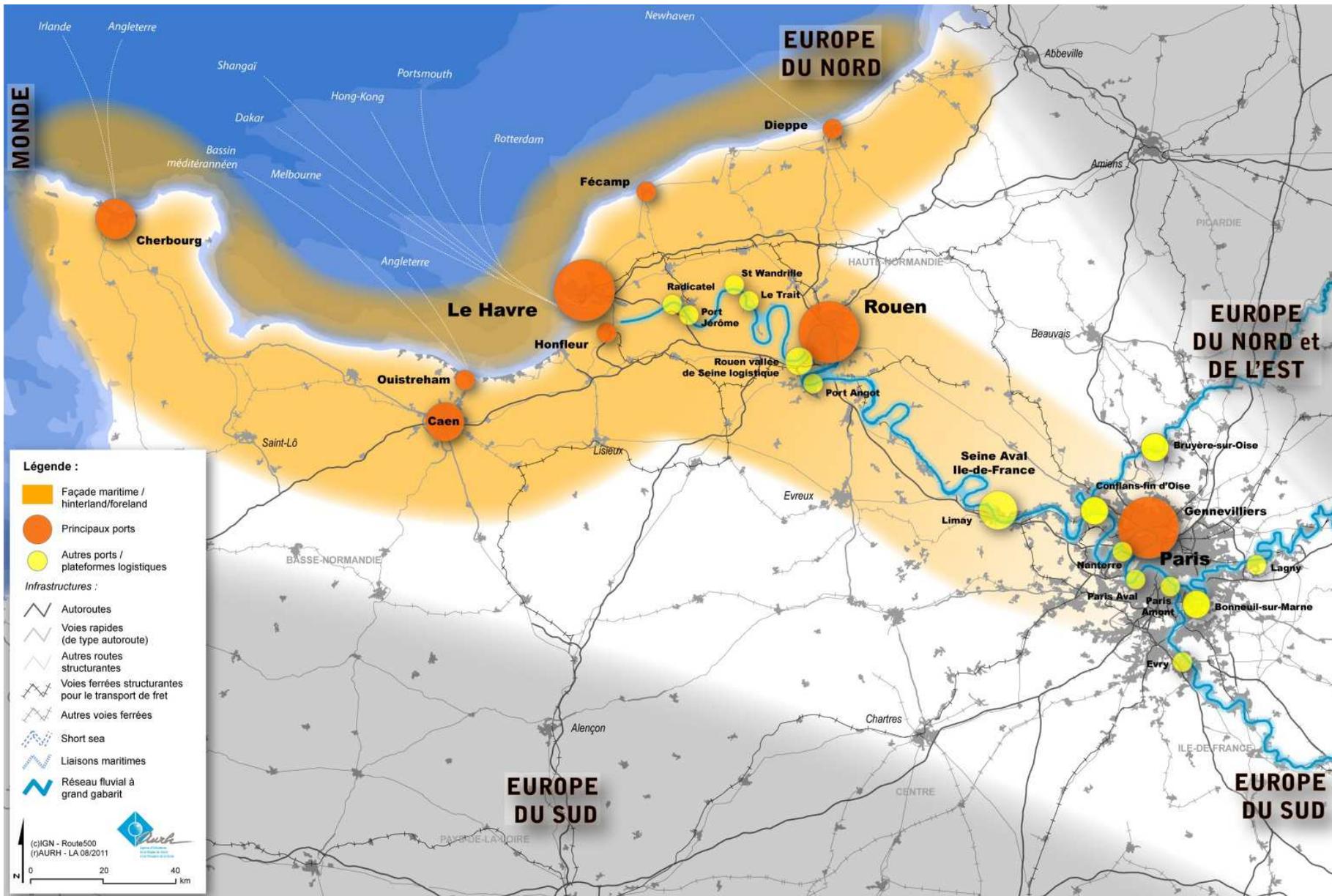
Le projet de SCoT vise à inscrire le Pays des Hautes Falaises dans la dynamique de développement de l'Estuaire de la Seine.

Les réflexions en cours de construction d'un pôle métropolitain constituent une opportunité pour le territoire de valoriser son identité et de promouvoir ses atouts.

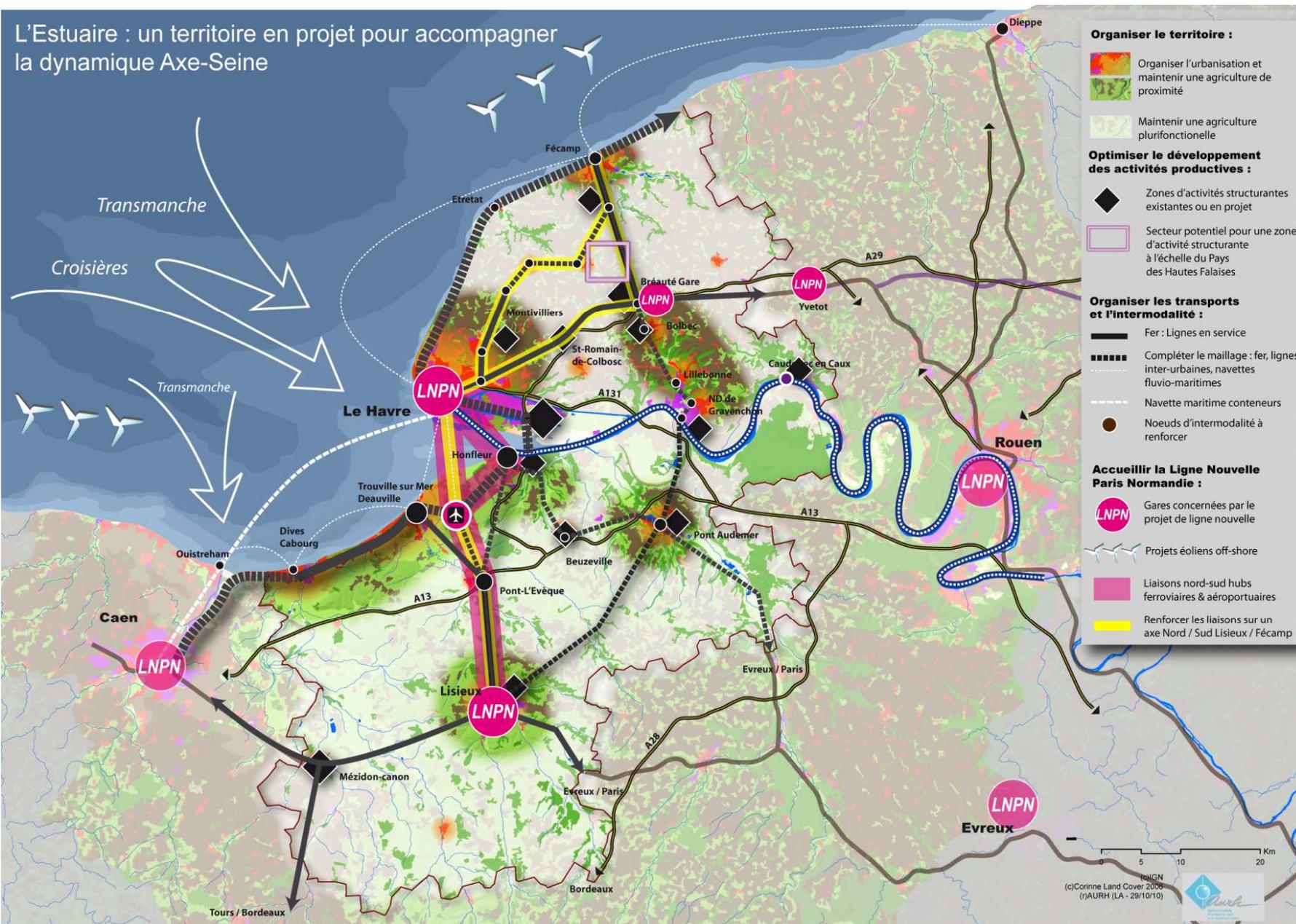
La construction d'un « Gateway » de la Seine nécessite de créer un vaste circuit dédié au transport de marchandises et à la logistique et qui grâce à un socle multimodal (mer, fleuve, fer, route, technologies d'information et de communication) organise le fonctionnement en réseau autour des trois ports de Paris, Rouen et le Havre. Cette performance d'activation des infrastructures nécessite la mise en place d'intelligence et de gouvernance économique localisée, également constitutives du Gateway. Dans ce contexte, l'Estuaire constitue la porte maritime du Gateway : sa pièce maîtresse.

Au-delà de sa dimension productive et logistique, le Gateway de la Seine préfigure un espace de vie et de circulation organisé et structuré de Paris à la mer. Ce système permet une mise en valeur et une reconnaissance des espaces naturels, des espaces agricoles, offre un renouvellement du potentiel touristique et facilite la mise en réseau des universités.

L'ensemble de la stratégie développée par le Projet vise à inscrire le Pays des Hautes Falaises dans cette dynamique de l'Axe Seine pour valoriser ses atouts.



L'Estuaire : un territoire en projet pour accompagner la dynamique Axe-Seine



(IGN)
(c)Corinne Land Cover 2006
(r)AURH (LA - 29/10/10)



Maitrise d'ouvrage

Syndicat Mixte du Pays des Hautes Falaises

Réalisé sous la présidence de

Monsieur Alain BAZILLE et Madame Ghislaine PRUNIER

Direction générale

Monsieur Pascal CHENEAU

Maîtrise d'œuvre des études d'urbanisme

Agence d'Urbanisme de la Région du Havre

Etudes de prospective

STRATEAL

Etudes environnementales

Agence Française de Conseil en Environnement

Etudes d'aménagement commercial

Cibles et Stratégies

